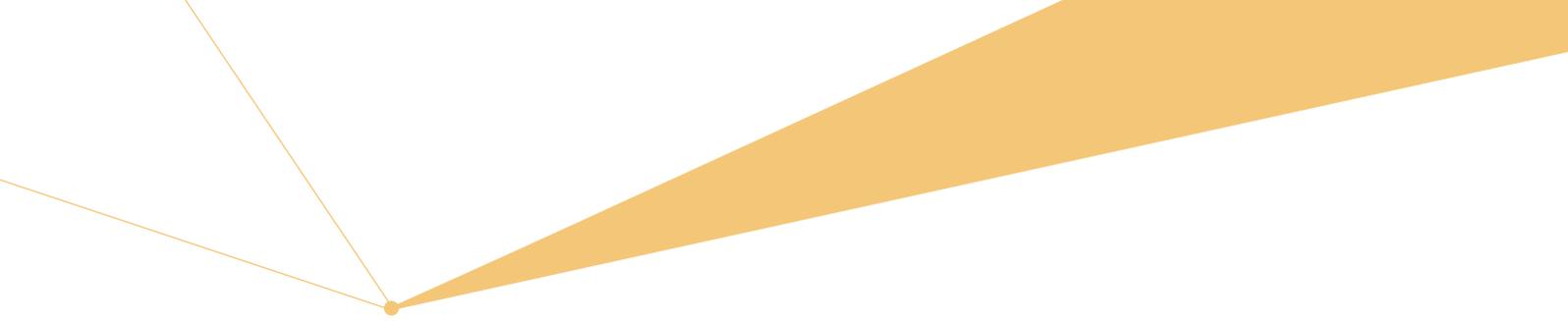


CRÉER DES LIENS

LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS, LE
DÉSARMEMENT ET LE PROGRAMME
FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

HENRI MYRTTINEN



Remerciements

L'ensemble des activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement s'appuient sur le soutien apporté par ses principaux bailleurs de fonds. Le programme « Genre et désarmement » est soutenu par les gouvernements d'Allemagne, d'Espagne, d'Irlande, de Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Suède et de Suisse.

L'auteur exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes interrogées pour avoir partagé leurs connaissances et leur expérience. L'auteur tient à remercier Mmes Laura Barrios Sabogal et Patricia Rivera pour l'aide qu'elles ont apportée dans le cadre des recherches en Amérique latine, Mme Diana López Castañeda et M. Fausto Brindis pour avoir recommandé des contacts pertinents, M. Fabian Sixtus Körner pour avoir aidé à la visualisation des données, ainsi que la Pre Laura J. Shepherd pour son généreux appui à la réalisation d'analyses sur la base de données du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. L'auteur remercie la Dre Renata Dwan, la Dre Renata Hessmann Dalaqua, la Dre Anna Stavrianakis et M. Simon Yazgi pour leurs commentaires et suggestions judicieux sur les premières versions du présent document. L'auteur tient également à remercier Mmes Lenka Filipová et Wenting He pour leur aide dans la préparation de cette publication.

Notes

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les points de vue exprimés dans la présente publication n'engagent que leur auteur. Ils ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Organisation des Nations Unies ni ceux de l'UNIDIR, de son personnel ou des organismes qui lui apportent leur concours.

Citation

Myrttinen, Henri. 2020. Créer des liens : la maîtrise des armements, le désarmement et le programme Femmes, Paix et Sécurité. Genève, Suisse: Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. <https://doi.org/10.37559/GEN/20/01>

À propos de l'UNIDIR

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un institut autonome, financé par des contributions volontaires, au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'UNIDIR est l'un des rares instituts politiques au monde à se concentrer sur le désarmement. Il génère des connaissances et encourage le dialogue et l'action en matière de désarmement et de sécurité. Basé à Genève, l'UNIDIR aide la communauté internationale à développer les idées pratiques et innovantes nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes de sécurité les plus graves.

À propos du programme « Genre et désarmement »

Le programme « Genre et désarmement » vise à contribuer aux objectifs stratégiques consistant à atteindre l'égalité des genres au sein des instances de désarmement et à appliquer efficacement les perspectives de genre dans les processus de désarmement. Il comprend des recherches originales, des activités de sensibilisation et des outils de ressources pour aider les acteurs du désarmement à traduire la sensibilisation aux questions de genre en actions concrètes.

À propos de l'auteur

Le Dr Henri Myrntinen est un associé principal de la société Gender Associations International Consulting. Ayant plus de quinze ans d'expérience dans le domaine de l'égalité des genres et de la consolidation de la paix, il a notamment été responsable de l'égalité des genres et de la consolidation de la paix au sein de l'ONGI International Alert de 2012 à 2019. Il a travaillé pour de nombreuses organisations non gouvernementales et institutions de recherche, se concentrant principalement sur l'Asie du Sud-Est, l'Afrique subsaharienne et l'Europe centrale et orientale. Henri a obtenu un doctorat en résolution des conflits et en études sur la paix à l'université du KwaZulu-Natal, en Afrique du Sud, ayant rédigé une thèse sur les masculinités et la violence au Timor-Leste.



Table des matières

Liste des abréviations	2
Résumé exécutif	4
Principales conclusions	5
Recommandations	7
1. Introduction	9
Méthodologie et structure	12
2. Relier le programme Femmes, paix et sécurité, d'une part, et le contrôle des armes et le désarmement, d'autre part	13
2.1. Les femmes, la paix et la sécurité, la maîtrise des armements et le désarmement	19
2.2. Les piliers du programme femmes, paix et sécurité	21
Participation	21
Prévention et protection	23
Secours et relèvement	24
2.3. Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325	24
3. Participation à la maîtrise des armements et au désarmement	32
3.1 Bonnes pratiques	36
3.2 Domaines d'action future	38
4. Prévention et protection dans le cadre de la maîtrise des armements et du désarmement	39
4.1. Bonnes pratiques	42
4.2. Domaines d'action future	46
5. Secours et relèvement dans le cadre de la maîtrise des armements et du désarmement	49
5.1. Bonnes pratiques	51
5.2. Domaines d'action future	53
6. Conclusions : Élargir la portée du programme Femmes, paix et sécurité	56
Annexe A. Plans d'action nationaux sur la résolution 1325 du conseil de sécurité qui intègrent la maîtrise des armements et le désarmement	61
Annexe B. Aperçu des entretiens	65

Liste des abréviations

ADM	Armes de destruction massive
ALPC	Armes légères et de petit calibre
ASM	Armes à sous-munitions
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
FPS	Femmes, paix et sécurité
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
REG	Restes explosifs de guerre
TCA	Traité sur le commerce des armes
UAV	Véhicule aérien téléguidés
UXO	Munitions non explosées



RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Officier de l'ONU supervise la collecte d'armes en Côte d'Ivoire.

UN photo | Basile Zoma

Alors que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité (FPS) entame sa troisième décennie d'application, les États et les acteurs de la société civile cherchent des moyens de renforcer sa mise en œuvre, tant en termes de cadres politiques que de programmation sur le terrain. Le présent rapport appuie ces efforts en examinant les liens normatifs et pratiques entre le programme FPS, d'une part, et le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, d'autre part. En utilisant une approche originale des mesures de maîtrise des armements et de désarmement tenant compte des questions de genre, approche articulée autour des quatre piliers du programme FPS que sont la participation, la prévention, la protection, et les secours et le relèvement, le présent rapport recense à la fois les meilleures pratiques actuelles et les domaines d'action future. Relier ces domaines stratégiques peut apporter des avantages pour les deux domaines : les piliers du programme FPS peuvent structurer des mesures de maîtrise des armements tenant compte des questions de genre qui, à leur tour, favoriseront la mise en œuvre du programme FPS.

Principales conclusions

- Bien que les armes occupent une place centrale dans les conflits armés, le programme FPS a mis longtemps à s'engager dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, en particulier au niveau multilatéral. Les onze résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité contiennent peu de références à la maîtrise des armements et au désarmement ; de même, les réunions multilatérales sur ce thème n'ont que rarement abordé la gouvernance des armes.

- La mise en œuvre du programme FPS au niveau national présente un tableau plus encourageant, de nombreux plans d'action nationaux pour le programme Femmes, paix et la sécurité tenant compte de la maîtrise des armements et du désarmement, notamment eu égard aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et, dans une moindre mesure, à la lutte antimines. Cette tendance est de plus en plus marquée depuis 2015, ce qui indique un nouvel élan en faveur de l'intégration de la maîtrise des armements et du désarmement dans les stratégies et la mise en œuvre du programme FPS.

- Les initiatives dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement qui visent à améliorer la participation des femmes et à s'attaquer aux effets des armes différenciés en fonction des genres n'ont pas été explicitement mises en relation avec le programme FPS, ce qui constitue une occasion manquée de renforcer les convergences entre ces domaines d'action.

- Ces dernières années, un certain nombre de mesures concrètes ont été prises dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement en vue d'accroître la participation des femmes dans la diplomatie du désarmement. Ces mesures comprennent, entre autres, la création de groupes de travail informels sur les questions de genre lors des conférences d'examen concernant les mines terrestres et les armes à sous-munitions, la création d'une bourse pour parrainer des femmes diplomates participant aux négociations en matière de cybersécurité, et la mise à disposition d'un service d'assistance téléphonique et d'une adresse électronique pour dénoncer le harcèlement sexuel, créés en 2019 dans le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

- Tous les efforts de maîtrise des armements et de désarmement ont en commun un objectif plus large de prévention et de réduction de la violence armée. Les synergies entre ces efforts et les piliers du programme FPS que sont la prévention et la protection sont particulièrement évidentes dans trois domaines. Premièrement, le paragraphe 4 de l'article 7 du Traité sur le commerce des armes, qui oblige les États parties à évaluer les risques d'utilisation des biens exportés pour faciliter la commission d'actes de violence fondée sur le sexe, est pris en compte. Deuxièmement, la législation nationale permet de refuser l'octroi de permis de port d'armes aux personnes reconnues coupables de violence domestique, de violence fondée sur le genre, d'intimidation violente ou de harcèlement, ou jugées fortement



Educatrice du risque explique la menace des explosifs en Afghanistan.

UNMAS

susceptibles de commettre de tels crimes. Troisièmement, les orientations en matière de prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels dans le cadre de la lutte antimines sont également pertinentes pour les piliers de la prévention et de la protection.

- Les mesures adoptées dans le cadre des accords de maîtrise des armements et de désarmement peuvent en outre contribuer au secours et au relèvement, c'est-à-dire

au quatrième pilier du programme FPS. Le déminage et la restitution de terres précédemment contaminées par des explosifs peuvent être effectués de manière à corriger les déséquilibres entre les genres et à renforcer le pouvoir des femmes dans la communauté. Il en va de même pour l'assistance aux victimes tenant compte des questions de genre prévue dans le cadre des processus de désarmement des armes à sous-munitions et des mines terrestres.

Recommandations

- Pour que le plein potentiel du programme FPS puisse être réalisé, il convient de combattre deux grandes idées fausses : l'idée que le genre concerne principalement, voire exclusivement les femmes et les filles, et l'idée que les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ne s'appliquent qu'aux situations de conflit ou aux situations consécutives à un conflit. À cet égard, il est essentiel de mettre en place des mesures tenant compte de toute la diversité des genres et de comprendre la pertinence des cadres FPS pour les sociétés considérées comme étant en paix.

- Pour promouvoir une meilleure intégration du programme FPS et de la maîtrise des armements et du désarmement et, ainsi, optimiser les efforts visant à améliorer la sécurité humaine et l'égalité des genres, les États peuvent s'inspirer des exemples relevés dans le présent rapport en ce qui concerne l'intégration de mesures de maîtrise des armements et de désarmement dans les plans d'action nationaux FPS et, inversement, l'intégration de perspectives de genre dans des instruments tels que les plans de contrôle des ALPC ou les stratégies de déminage.

- Il conviendrait également d'œuvrer pour que les défenseurs des questions FPS et les acteurs du désarmement trouvent un terrain d'entente, par exemple en créant des commissions conjointes ou en incluant des experts FPS dans les délégations de contrôle des armements, et vice versa.

- Globalement, il est nécessaire de collecter des données désagrégées par sexe, âge et autres, et de mener des recherches qualitatives supplémentaires sur les incidences des armes différenciées en fonction des genres ainsi que sur les différents aspects différenciés en fonction des genres de la maîtrise des armements et du désarmement. Cette démarche devrait être appuyée par de meilleures mesures de suivi et d'évaluation des incidences de l'intégration de la dimension de genre dans les mesures de maîtrise des armements et de désarmement.

- En ce qui concerne la participation, les gouvernements nationaux, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organes conventionnels devraient déployer des efforts ciblés pour que les femmes, les hommes et les personnes ayant d'autres identités de genre touchés par la violence armée, y compris les personnes survivantes et les organisations qui les représentent, puissent participer concrètement aux programmes de maîtrise des armements et de désarmement, y compris aux processus multilatéraux.

- Les objectifs de prévention et de protection devraient avoir une portée plus large que les ALPC et leur utilisation abusive dans les actes de violence fondée sur le genre, afin d'éclairer les initiatives déployées dans d'autres domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. Il pourrait s'agir d'efforts de lutte contre le harcèlement et la violence fondée sur le genre en ligne et d'efforts de protection des civils contre l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées,

ainsi que d'un débat plus large sur les effets de la militarisation.

- Les mesures liées à la prévention et à la protection devraient tenir compte des effets potentiels des changements climatiques sur l'augmentation de la violence armée et de la précarité localisée. Jusqu'à présent, les mesures adoptées ont surtout porté sur la réduction du risque de violence fondée sur le genre dans le cadre du secours aux sinistrés, mais il convient d'approfondir les recherches pour comprendre pleinement les multiples incidences sexospécifiques du lien entre les changements climatiques et la violence armée, ainsi que pour élaborer des stratégies et des programmes visant à contrer ces incidences.
- En ce qui concerne le secours et le relèvement, l'expérience en matière d'assistance aux victimes tenant compte des questions de genre dans le cadre de l'action antimines pourrait être étendue aux protocoles et accords portant sur les armes chimiques, biologiques et nucléaires.
- Les acteurs politiques et les praticiens devraient s'efforcer d'améliorer et de financer convenablement les mécanismes de collecte de données désagrégées par âge et par genre eu égard aux besoins des personnes survivantes, ce qui permettrait de mieux intégrer les perspectives liées au genre et au handicap dans l'assistance aux victimes.

1.

INTRODUCTION

En octobre 2020, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) célèbre son vingtième anniversaire¹. Cette résolution est souvent considérée comme un « point de repère », car c'est alors la première fois que le Conseil de sécurité reconnaît explicitement les besoins, possibilités et vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles dans les situations de conflit. Avec les dix autres résolutions qui seront ensuite adoptées à ce sujet, la résolution 1325 (2000) constitue la base de ce que l'on appelle communément le programme pour les femmes et la paix et la sécurité (programme FPS)². Ces résolutions visent à garantir la participation effective des femmes à tous les aspects des processus de résolution des conflits et de consolidation de la paix, la prévention et la protection des femmes et des filles contre toutes



Participante assiste à une conférence mondiale à New York.

UN photo | Manuel Elias

1. Conseil de sécurité, S/RES/1325, 2000, [https://undocs.org/fr/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1325(2000)).
2. Au moment de la rédaction du présent document, il s'agissait des dix résolutions du Conseil de sécurité suivantes : 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019), 2493 (2019) et 2538 (2020).

les formes de violence à leur égard ainsi que contre toute abrogation de leurs droits, et la prise en compte de leurs besoins dans les opérations de secours et de relèvement. Bien que les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité aient inspiré des actions notables dans le domaine de la paix et de la sécurité au sens large, leurs convergences normatives et pratiques avec la maîtrise des armements et le désarmement demeurent sous-explorées.³

Le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de Beijing en faveur des droits des femmes et avec le cinquième anniversaire des objectifs de développement durable, deux programmes qui, eux aussi, mettent l'accent sur les questions de genre et sur les problèmes liés aux conflits. En outre, il est marqué par une période d'intensification du débat public mondial sur les problématiques du genre, de la violence et des armements. Ces problématiques comprennent, entre autres, les efforts déployés pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits, les

campagnes contre les féminicides et d'autres formes de violence sexiste, comme la campagne « Ni Una Menos » en Amérique latine, ainsi que les débats sur les masculinités toxiques, qui auraient déjà dû avoir lieu depuis longtemps et ont été lancés dans le contexte du mouvement « #MeToo » ou des attaques armées commises par des « incels »⁴. Le mouvement « Black Lives Matter » a également mis en évidence le rôle des préjugés fondés sur la race et le genre au sein des forces de l'ordre et d'autres institutions du pouvoir, ainsi que la dynamique de la violence armée influencée par les questions raciales et de genre. Tous ces mouvements et processus ont contribué à créer un nouveau sentiment d'urgence vis-à-vis de l'avancement du programme FPS, sous-tendu par la nécessité, à cette fin, d'adopter une perspective de genre vaste et transversale.

Dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, d'importantes avancées ont été accomplies ces dernières années, grâce à des initiatives en faveur d'une meilleure prise en compte des questions de genre. On peut notamment citer

3. La maîtrise des armements désigne ici les mesures qui limitent le développement, la production, le stockage, la prolifération et l'utilisation des armes, et le désarmement désigne la réduction ou la limitation du nombre et des types d'armes, ou leur élimination.
4. Les « incels » (« involuntarily celibates », ou « célibataires involontaires », font partie d'une sous-culture misogyne, raciste et suprémaciste masculine virulente qui existe principalement en ligne. Néanmoins, des incels autoproclamés ont commis des actes de violence individuels et collectifs, principalement des fusillades, dont le meurtre de trois personnes à Pittsburgh (États-Unis d'Amérique) en 2009, de six personnes à Isla Vista (États-Unis d'Amérique) en 2014, de neuf personnes à Roseburg (États-Unis d'Amérique) en 2015, de deux personnes à Aztec (États-Unis d'Amérique) en 2017, de dix-sept personnes à Parkland (États-Unis d'Amérique) en 2018 et de dix personnes à Toronto (Canada) en 2018. Pour en savoir plus, voir M. Follman, « Armed and Misogynistic: How Toxic Masculinity Fuels Mass Shootings », Mother Jones, numéro de mai/juin 2019, <https://www.motherjones.com/crime-justice/2019/06/domestic-violence-misogyny-incels-mass-shootings/>.

l'engagement pris par le Secrétaire général des Nations Unies concernant la réalisation de la parité entre les genres au sein des organismes de désarmement créés sous ses auspices, la décision prise par la présidence lettone de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes de 2019 de faire des questions de genre le principal thème de la conférence, l'intégration complète des perspectives de genre dans le plan d'action d'Oslo de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, adopté en 2019, et les impulsions en faveur de l'intégration des questions de genre dans la diplomatie de la maîtrise des armements et du désarmement dues au travail du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement⁵.

Si le processus plus large d'intégration des questions de genre dans les mesures de maîtrise des armements et de désarmement améliore l'efficacité et la pertinence de ces efforts, une intégration plus étroitement liée au programme FPS leur conférerait davantage de structure, d'orientation et de profondeur et contribuerait à garantir l'exhaustivité de ces progrès. À l'inverse, la maîtrise des armements et le désarmement sont essentiels pour atteindre les objectifs primordiaux du programme FPS, et leur intégration contribue à la mise en œuvre de ce programme en donnant une substance concrète à chacun des quatre piliers FPS (participation, prévention, protection, et secours et relèvement).

Pour faciliter la mise en relation de ces deux domaines d'action, le présent rapport propose une approche originale des mesures de maîtrise des armements et de désarmement tenant compte des questions de genre, approche articulée autour des quatre piliers du programme FPS que sont la participation, la prévention, la protection, et les secours et le relèvement. Principalement centré sur les armes conventionnelles, et en particulier sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), les mines terrestres, les armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre, il recense les meilleures pratiques actuelles ainsi que les domaines d'action future. Ce faisant, ce rapport entend contribuer à étendre la portée et l'incidence du programme FPS ainsi qu'à renforcer le dialogue et la collaboration entre les différentes parties d'un système multilatéral cloisonné, y compris dans les domaines symbiotiques du désarmement, de la paix et de la sécurité, de l'égalité des genres, du développement et des droits humains.

Le présent document est axé sur les ALPC, les mines, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre car ce sont ces armes qui sont le plus explicitement abordées dans le cadre du programme FPS, que ce soit dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ou dans les plans de mise en œuvre de ces résolutions au niveau national. Cependant, toutes les armes ont des aspects et des incidences différenciés en fonction des genres. Le

5. R. Dwan, « Women in Arms Control: Time for a Gender Turn? », *Arms Control Today*, octobre 2019, p. 6 à 11, <https://www.armscontrol.org/act/2019-10/features/women-arms-control-time-gender-turn>.

rapport couvre dès lors, dans la mesure du possible, d'autres armes, systèmes d'armes et formes de guerre, tels que les engins explosifs improvisés, les armes de destruction massive, les systèmes d'armes létaux autonomes, les véhicules aériens téléguidés et la cyberguerre.

plans d'action nationaux relatifs à la résolution 1325 (2000) qui mentionnent les armes et les accords de maîtrise des armements, tandis que l'annexe B donne un aperçu des entretiens menés dans le cadre de la présente étude.

Méthodologie et structure

Le présent rapport est fondé sur une étude documentaire de textes pertinents et sur 45 entretiens anonymisés et réalisés à distance. Parmi les personnes interrogées figuraient des décideurs politiques, des praticiens et des chercheurs de gouvernements nationaux, d'organisations internationales, de groupes de réflexion et d'organisations non gouvernementales (ONG) de tous les continents qui travaillent sur les problématiques de la maîtrise des armes et du désarmement⁶.

Le rapport se poursuit, au chapitre 2, par un aperçu du programme FPS, de ses thèmes prioritaires et de leur lien avec la maîtrise des armements et le désarmement. Les chapitres 3 à 5 exploitent ensuite les quatre piliers de la FPS en tant que cadre de réflexion sur les réussites et les défis de l'intégration de perspectives de genre dans les stratégies et les pratiques en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Le rapport se termine, au chapitre 6, par une réflexion sur les conclusions et les recommandations de cette étude. L'annexe A recense tous les

6. Pour un aperçu des entretiens, voir l'annexe B.

2.

**RELIER LE
PROGRAMME
FEMMES, PAIX
ET SÉCURITÉ,
D'UNE PART, ET
LE CONTRÔLE
DES ARMES ET LE
DÉSARMEMENT,
D'AUTRE PART**



Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité en 2000.

UN Photo | Milton Grant

L'adoption de la résolution 1325 (2000) a représenté l'aboutissement de plusieurs décennies de travail de la part des organisations de défense des droits des femmes et des militants de la paix. Ce texte a également constitué un point de départ pour les efforts qui seraient par la suite déployés dans ces domaines. Le contexte politique de son adoption au Conseil de sécurité des Nations Unies était par ailleurs assombri par la découverte alors récente des atrocités du génocide des Tutsi au Rwanda et des guerres en République démocratique du Congo, au Libéria, en Sierra Leone et en ex-Yougoslavie, atrocités dont les femmes ont souffert

encore plus gravement que les hommes. Cela explique l'accent placé, dans la résolution 1325, sur des thèmes particuliers, tels que la réintégration des ex-combattantes et la violence sexuelle liée aux conflits.

La résolution 1325 a été suivie, jusqu'à présent, par dix autres résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité ; l'ensemble de ces textes constitue la base de ce que l'on appelle communément le programme FPS. Le terme « programme » peut toutefois être trompeur, car les résolutions ne s'additionnent pas pour former un ensemble cohérent et complet de normes ou d'ob-

jectifs convenus à partir de ces normes, ou encore d'activités à entreprendre pour atteindre de tels objectifs. Il s'agit plutôt d'un ensemble de documents politiques qui reflètent certains aspects soumis au débat et qui ont pu donner lieu à un consensus à un moment donné au Conseil de sécurité. Cet ensemble comprend donc des ambiguïtés, des lacunes et des incohérences, ainsi que des interprétations différentes de certains termes clés.

Deux idées fausses demeurent communément répandues dans les domaines des femmes et de la paix et de la sécurité, d'une part, et de la maîtrise des armements et du désarmement, d'autre part : l'idée que le genre concerne principalement, voire exclusivement les femmes et les filles, et l'idée que les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ne s'appliquent qu'aux situations de conflit ou aux situations consécutives à un conflit.

En ce qui concerne la première de ces idées fausses, il convient de noter que le genre est une vaste construction qui se réfère aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs qu'une société donnée, à un moment donné, juge appropriés ou considère comme une "norme" pour les femmes et les hommes, pour les filles et les garçons, et pour les personnes non binaires ou de genre fluide (« gender-fluid »). Les normes

de genre sont des différences socialement construites – par opposition aux différences biologiques (sexe) – et elles fonctionnent comme des règles sociales de comportement, définissant ce qu'il est souhaitable et possible de faire en tant qu'homme ou femme dans un contexte donné⁷.

Le fait d'être une femme ou un homme ou d'avoir une autre identité de genre a une incidence majeure sur la probabilité pour une personne d'être impliquée dans la production, la possession, le port ou l'utilisation d'une arme, ou d'en être prise pour cible (voir figure 1). Souvent, le genre est aussi un facteur déterminant dans la décision d'engager ou non, et de quelle manière, différents processus de maîtrise des armements, des conseils de village aux négociations de traités internationaux⁸.

Cela ne signifie pas que tous les hommes ou toutes les femmes seront également affectés par les armes, la maîtrise des armements ou le désarmement ou y participeront. Le genre interagit avec l'âge, le lieu, la classe sociale, l'origine ethnique, le handicap, la situation familiale, l'orientation sexuelle et d'autres facteurs pour créer des attentes, des risques et des possibilités d'action particuliers. Par ces interactions, le genre amplifie les privilèges des uns et les vulnérabilités des autres⁹.

-
7. UNIDIR, « What is Gender », Gender & Disarmament Hub, <https://unidir.org/gender-perspective>.
 8. Pour obtenir des statistiques et des analyses sur l'équilibre des genres dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, voir R. H. Dalaqua, K. Egeland et T. G. Hugo, « Still Behind the Curve: Gender Balance in Arms Control, Non-Proliferation and Disarmament Diplomacy », UNIDIR, 2019, <https://unidir.org/publication/still-behind-curve>.
 9. Voir également Contrôlez les armes, Rapport 2019 ATT Monitor, 2019, https://attmonitor.org/wp-content/uploads/2020/07/FR_ATT_Monitor-Report-2019_Online.pdf.



Casque bleu de l'ONU parle avec la communauté au Darfour du Nord.

UNAMID | Albert González Farran

Souvent, certains sous-groupes de la population sont beaucoup plus exposés que d'autres à des risques particuliers. Par exemple, les hommes à faibles revenus peuvent être plus exposés à la violence armée, les populations rurales peuvent être plus exposées aux restes explosifs de guerre, et les personnes d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions de genre différentes peuvent être plus exposées aux crimes de haine homophobes, biphobes ou transphobes impliquant des armes.

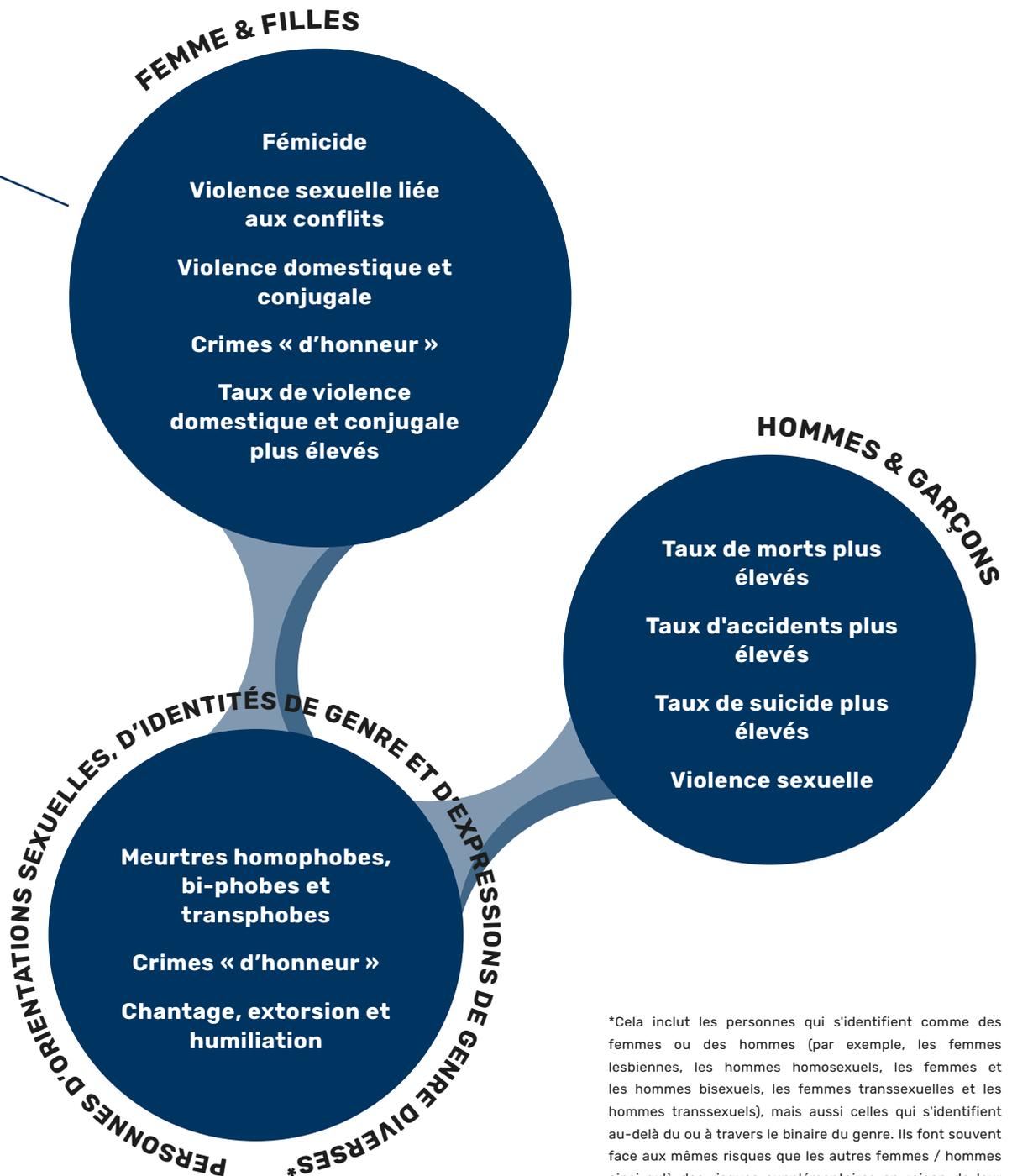
En ce qui concerne la deuxième idée fautive courante, selon laquelle les résolutions FPS ne s'appliqueraient qu'aux situations de

conflit, il convient d'observer qu'un grand nombre des activités y afférentes sont, par nécessité, des activités menées en temps de paix¹⁰. Cela vaut notamment pour les activités visant la prévention de la violence en général et de la violence contre les femmes et les filles en particulier. Comme on le verra plus en détail dans la suite du présent rapport, la violence contre les femmes et les filles est devenue une préoccupation majeure dans les résolutions FPS, mais l'accent placé sur la violence sexuelle liée aux conflits a rendu invisibles les autres formes de violence fondée sur le genre non liées aux conflits et impliquant l'utilisation d'armes, comme la violence domestique.

10. Voir également A. Stavrianakis, « Towards a Postcolonial, Anti-Racist, Anti-Militarist Feminist Mode of Weapons Control », dans S. Basu, P. Kirby et L. J. Shepherd (éds.), *New Directions in Women, Peace and Security*, Bristol University Press, 2020.

FIGURE 1. IMPACTS DIFFÉRENCIÉS EN FONCTION DES GENRES DE LA VIOLENCE ARMÉE ET LE CONTACT AVEC LES ARMES

IMPACTS DIRECTES



*Cela inclut les personnes qui s'identifient comme des femmes ou des hommes (par exemple, les femmes lesbiennes, les hommes homosexuels, les femmes et les hommes bisexuels, les femmes transsexuelles et les hommes transsexuels), mais aussi celles qui s'identifient au-delà du ou à travers le binaire du genre. Ils font souvent face aux mêmes risques que les autres femmes / hommes ainsi qu'à des risques supplémentaires en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre et de leur expression de genre.

IMPACTS INDIRECTES

FEMME & FILLES

Traumatisme

Vivre avec un handicap

Impacts liés à la santé sexuelle et reproductive

Attente d'être soignant

Stigmatisation différenciée de la victimisation en fonction des genres

HOMMES & GARÇONS

Traumatisme

Vivre avec un handicap

Perte du statut de protection

Perte du statut de soutien de famille

Stigmatisation différenciée de la victimisation en fonction des genres

PERSONNES D'ORIENTATIONS SEXUELLES, D'IDENTITÉS DE GENRE ET D'EXPRESSIONS DE GENRE DIVERSES*

Précarité élevée

Perte de réseaux de soutien

Vivre avec un handicap

Traumatisme

Multiples formes de stigmatisation, y compris en tant que victimes / survivants

*Cela inclut les personnes qui s'identifient comme des femmes ou des hommes (par exemple, les femmes lesbiennes, les hommes homosexuels, les femmes et les hommes bisexuels, les femmes transsexuelles et les hommes transsexuels), mais aussi celles qui s'identifient au-delà du ou à travers le binaire du genre. Ils font souvent face aux mêmes risques que les autres femmes / hommes ainsi qu'à des risques supplémentaires en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre et de leur expression de genre.

2.1. Les femmes, la paix et la sécurité, la maîtrise des armements et le désarmement

Bien que les armes occupent une place centrale dans les conflits, les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ne contiennent en réalité que peu de dispositions sur le désarmement ou la maîtrise des armements (voir tableau 1)¹¹. Le terme « maîtrise des armements » n’y est pas du tout mentionné, tandis que le mot « désarmement » n’apparaît que dans le cadre des processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des anciens combattants. Cependant, même dans le contexte du DDR, les résolutions du Conseil de sécurité se concentrent non pas sur le désarmement en tant que tel, mais sur la prise en compte des besoins des ex-combattantes, visant à assurer la participation des femmes à ces processus et leur protection contre la violence, notamment sexuelle, dans ce cadre¹².

La lutte antimines n’est mentionnée qu’une seule fois dans la résolution 1325, tandis que

les incidences des ALPC différenciées en fonction des genres et le rôle des femmes dans la maîtrise de ces armes sont mentionnés dans trois des résolutions les plus récentes. Celles-ci appellent à la fois à la participation des femmes à tous les aspects de la maîtrise des ALPC et à la prévention de la participation des femmes au détournement et au trafic d’armes. Le Traité sur le commerce des armes est mentionné dans trois des résolutions adoptées depuis l’adoption de ce traité, en 2013. Elles ne comprennent pas d’autres mentions d’« armes » ou d’« armements ».

Il convient d’observer que deux des résolutions qui traitent des ALPC, c’est-à-dire les résolutions 2117 (2013) et 2220 (2015), comprennent des références notables au programme FPS, démontrant les synergies entre ces domaines. Toutes deux soulignent le rôle des ALPC dans la violence fondée sur le genre, demandent l’intégration de la dimension de genre dans les programmes de DDR et demandent « la participation pleine et véritable des femmes à tous les processus d’élaboration des politiques de planification et de mise en œuvre » liés à la maîtrise des ALPC, y compris dans le cadre des organi-

11. Voir également C. Chinkin, Arms Control, « Disarmament and the Women, Peace and Security Agenda », UNIDIR, 21 octobre 2019, <https://unidir.org/commentary/arms-control-disarmament-and-women-peace-and-security-agenda> ; et R. Dwan, « The Road Less Travelled: Women and Disarmament », The Strategist, Australian Strategic Policy Institute (ASPI), 2 juillet 2020, <https://www.aspistrategist.org.au/the-road-less-travelled-women-and-disarmament/>.

12. Il existe un riche corpus de recherches sur les expériences des ex-combattantes des processus de DDR à travers le monde. Pour les normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS) des Nations Unies sur le genre et le DDR, voir le Centre de documentation des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, « IDDRS Framework », <https://unddr.com/the-iddrs/level-5/>.

Tableau 1. La maîtrise des armements et le désarmement dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes et la paix et la sécurité

RÉSOLUTION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ (ANNÉE)	MENTIONS PERTINENTES
1325 (2000)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande que les besoins différents des hommes et des femmes ex-combattants soient pris en compte dans les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) • Demande que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles
1820 (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande que les femmes soient consultées et protégées contre les violences (sexuelles) dans le cadre des opérations de DDR
1888 (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Souligne la nécessité de protéger les femmes contre la violence, y compris la violence sexuelle, dans le cadre des programmes de DDR
1889 (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande que les besoins particuliers des femmes, des filles et des enfants soient pris en compte dans les programmes de DDR
1960 (2010)	Aucune mention
2106 (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande que les femmes participent à la planification des processus de DDR afin de prévenir la violence sexuelle et que des services psychologiques et un soutien à la réintégration soient fournis aux femmes et aux enfants qui étaient associés à des groupes armés • Prend note des dispositions du paragraphe 4 de l'article 7 du Traité sur le commerce des armes relatives à la violence fondée sur le sexe
2122 (2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande la protection des femmes et leur participation pleine et entière aux programmes de DDR • Demande instamment que les femmes puissent participer pleinement et véritablement aux initiatives visant à combattre et éliminer le transfert illicite et le détournement d'armes légères et de petit calibre (ALPC) • Prend acte de l'adoption du Traité sur le commerce des armes ainsi que de ses dispositions sur la violence fondée sur le sexe (paragraphe 4 de l'article 7), et se félicite d'avance de la réduction des violences faites aux femmes et aux filles dans les situations de conflit armé et d'après conflit qui peut être attendue de l'application de ces dispositions
2242 (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Encourage le renforcement des capacités des femmes pour qu'elles participent à la conception et à la mise en œuvre des efforts de maîtrise des ALPC • Demande que soient atténués les risques que courent les femmes de devenir des acteurs dynamiques du transfert illicite d'ALPC
2467 (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande la protection des femmes et leur participation pleine et entière aux programmes de DDR • Relève l'incidence des ALPC sur les civils en période de conflit armé, y compris sur les violences fondées sur le genre que subissent les femmes et les filles dans les conflits • Prend acte de l'adoption du Traité sur le commerce des armes et prend note de ses dispositions sur la violence sexiste (paragraphe 4 de l'article 7)
2493 (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Prie le Secrétaire général de faire rapport sur la protection et la participation pleines et effectives des femmes dans les programmes de DDR
2538 (2020)	Aucune mention

sations de femmes, « selon qu'il conviendra »¹³. La résolution 2220 réclame par ailleurs la collecte de données sur les ALPC désagrégées selon le sexe et l'âge ainsi qu'une meilleure analyse des effets des ALPC sur les hommes et les femmes. Elle demande en outre au Secrétaire général d'inclure dans ses rapports par pays une analyse de la situation eu égard aux ALPC et des besoins particuliers des femmes et des enfants.

De plus, la résolution 2151 (2014) sur la réforme du secteur de la sécurité fait référence aux résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité¹⁴. Elle insiste sur la nécessité de tenir compte de la dimension de genre dans la réforme du secteur de la sécurité, soulignant « qu'il importe que les femmes soient pleinement mobilisées et participent à part entière, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les étapes de la réforme du secteur de la sécurité », et demande que davantage de femmes soient recrutées dans le secteur de la sécurité et que des mesures de prévention de la violence sexuelle soient adoptées. La résolution 2365 (2017) sur la lutte antimines ne mentionne pas explicitement les priorités FPS, mais elle souligne la nécessité d'intégrer des considérations liées au sexe et à l'âge dans tous les domaines de la lutte antimines¹⁵.

2.2. Les piliers du programme Femmes, paix et sécurité

Le programme FPS est communément défini comme reposant sur quatre piliers qui sont interconnectés et se chevauchent partiellement :

- La participation significative des femmes aux processus décisionnels à tous les niveaux et dans tous les aspects de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix
- La prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles et de toute atteinte à leurs droits
- La protection des femmes et des filles contre toute forme de violence et contre toute atteinte à leurs droits
- Le secours et le relèvement, consistant à garantir que les voix et les préoccupations des femmes et des filles soient prises en compte lors de la création des conditions structurelles nécessaires à une paix durable.

Participacion

Le pilier de la participation du programme FPS a pour objectif la participation effective

13. Conseil de sécurité, S/RES/2117, 2013, [https://undocs.org/fr/S/RES/2117\(2013\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2117(2013)) ; Conseil de sécurité, S/RES/2220, 2015, [https://undocs.org/fr/S/RES/2220\(2015\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2220(2015)).

14. Conseil de sécurité, S/RES/2151, 2014, [https://undocs.org/fr/S/RES/2151\(2014\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2151(2014)).

15. Conseil de sécurité, S/RES/2365, 2017, [https://undocs.org/fr/S/RES/2365\(2017\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2365(2017)).

des femmes dans l'ensemble des efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Cette notion de participation est généralement utilisée en conjonction avec des adjectifs tels que « pleine et égale » ou « significative »¹⁶. Ces qualificatifs soulignent que la participation des femmes ne doit pas être symbolique. En effet, il ne suffit pas que des femmes soient présentes dans la salle des négociations de paix, qu'elles puissent rejoindre une institution du secteur de la sécurité ou qu'on leur accorde quelques minutes de temps de parole lors d'une conférence de plusieurs jours : elles doivent pouvoir apporter des contributions significatives en leur nom propre et participer à la prise de décision sur un pied d'égalité avec les hommes¹⁷. En plus de lutter contre les obstacles liés au genre, il convient de combattre l'exclusion explicite et implicite des processus décisionnels à laquelle sont confrontées certaines personnes en raison de leur âge, de leur classe sociale, de leur origine ethnique ou religieuse, du lieu où elles se trouvent ou de leur handicap.

Des quatre piliers du programme FPS, la participation est celui qui est le plus explicitement abordé en relation avec la maîtrise des armements et le désarmement. Par exemple, la résolution 2122 (2013) sur les femmes et la paix et la sécurité demande

instamment « aux États Membres et aux entités des Nations Unies de faire en sorte que les femmes puissent participer pleinement et véritablement aux initiatives visant à combattre et éliminer le transfert illicite et le détournement d'armes légères et de petit calibre »¹⁸. La résolution 2242 (2015) sur les femmes et la paix et la sécurité, quant à elle, encourage « à donner aux femmes, notamment grâce au renforcement des capacités, selon qu'il conviendra, les moyens de participer à la conception et à la mise en œuvre des initiatives visant à prévenir, combattre et éradiquer le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre »¹⁹. Les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ont également soulevé à plusieurs reprises la nécessité, pour les anciennes combattantes et les autres femmes et enfants associés à des forces combattantes, de pouvoir participer pleinement et en toute sécurité aux programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

Bien que la participation pleine et entière soit une condition préalable essentielle pour atteindre l'égalité des genres et les objectifs du programme FPS, la place de premier plan qu'elle occupe dans les résolutions du Conseil de sécurité a pour inconvénient d'en évincer les problématiques relatives à des

16. Des formulations semblables sont utilisées dans les cadres de maîtrise des armements et de désarmement, comme la Déclaration d'Oslo de 2019 adoptée par la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

17. Pour un exemple de bon guide sur la manière d'améliorer la participation significative des femmes, voir Women for Women International, « Beyond Consultations », <https://beyond-consultations.org/>.

18. Conseil de sécurité, S/RES/2122, 2013, [https://undocs.org/fr/S/RES/2122\(2013\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2122(2013)).

19. Conseil de sécurité, S/RES/2242, 2015, [https://undocs.org/fr/S/RES/2242\(2015\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2242(2015)).

dynamiques sexospécifiques de pouvoir, d'exclusion et de violence moins visibles. Augmenter le nombre de femmes participant aux programmes est un premier pas relativement facile à faire, mais ce n'est, nécessairement, qu'un premier pas.

Prévention et protection²⁰

La prévention est mentionnée trois fois dans la résolution 1325, toujours dans le contexte de la prévention des conflits au sens large. La protection est mentionnée sept fois, quatre fois dans le cadre de la protection des femmes et des filles en général, une fois dans une référence spécifique à la protection contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, et notamment la violence sexuelle, et deux fois dans le cadre de la protection des droits humains des femmes. Si, dans ces textes, l'accent est désormais essentiellement placé sur la violence sexuelle liée aux conflits, c'est en partie à cause de la dynamique du programme FPS lui-même. Les résolutions 1888 (2009), 1960 (2010) et 2106 (2013) insistent sur le problème de la violence sexuelle liée aux conflits en raison de l'absence de progrès réalisés à cette époque et des pressions exercées par la société civile et par certains États Membres pour que des mesures concrètes soient prises afin d'y remédier, ces pressions faisant suite à des cas bien documentés de violences sexuelles commises dans des conflits, par exemple

dans l'est de la République démocratique du Congo²¹.

Les travaux sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits ont beau être essentiels, cette orientation étroite a conduit à une marginalisation des discussions plus larges sur la prévention et la protection contre toutes les formes de violence qui touchent les femmes et les filles ainsi que contre l'abrogation de leurs droits. Bien que l'accent soit souvent placé sur le rôle que les armes, et en particulier les ALPC, jouent dans les violences sexuelles liées aux conflits, elles sont également utilisées dans le contexte de la violence domestique, de la violence au sein du couple, des crimes de haine misogynes et des crimes dits « d'honneur ».

Les différentes formes de violence fondée sur le genre auxquelles sont confrontées les personnes d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions de genre diverses, violence impliquant souvent l'utilisation d'armes, ne sont pas du tout mentionnées dans les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ou, dans le cas des femmes lesbiennes, bissexuelles et transgenres, sont intégrées dans la rubrique plus générale de la violence contre les femmes et les filles. Les vulnérabilités souvent particulières et aggravées auxquelles sont confrontées les personnes d'orientations sexuelles, d'identités de genre

20. Étant donné la relation étroite qui existe dans la pratique entre le travail de prévention et le travail de protection, ces deux piliers sont ici examinés conjointement.

21. Conseil de sécurité, S/RES/1888, 2009, [https://undocs.org/fr/S/RES/1888\(2009\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1888(2009)) ; Conseil de sécurité, S/RES/1960, 2010, [https://undocs.org/fr/S/RES/1960\(2010\)](https://undocs.org/fr/S/RES/1960(2010)) ; Conseil de sécurité, S/RES/2106, 2013, [https://undocs.org/fr/S/RES/2106\(2013\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2106(2013)).

et d'expressions de genre diverses sont ainsi rendues invisibles. La violence sexuelle liée aux conflits est toutefois le seul domaine où la compréhension de la question du genre s'est élargie au fil des ans dans le cadre du programme FPS, les victimes masculines étant explicitement reconnues dans la résolution 2467 (2019)²².

Secours et relèvement

Le pilier du secours et du relèvement fait référence à la nécessité de garantir que diverses femmes et filles puissent participer activement à l'aide humanitaire fournie après un conflit, une catastrophe ou autre et que leurs droits, leurs besoins et leurs éventuelles vulnérabilités soient pris en compte. En vertu des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, les activités suivantes relèvent de ce pilier : rapatriement, réinstallation, réhabilitation, réintégration et reconstruction après les conflits ; soutien aux femmes dans la mise en œuvre des accords de paix ; amélioration des services aux personnes ayant survécu à des violences sexuelles ; garantie des moyens de subsistance, des droits fonciers et des droits de propriété des femmes et des filles ; amélioration des conditions socio-économiques des femmes par l'éducation, les activités génératrices de revenus, l'emploi et la participation des femmes à la prise de décision et à la planification après les conflits, tout au long du processus de relèvement ; renforcement

des capacités des femmes ; participation des femmes aux opérations de DDR, aux processus électoraux et aux programmes de réforme du secteur de la sécurité et de réforme judiciaire.

Comme pour les autres piliers, les notions de secours et de relèvement se prêtent à des interprétations à la fois larges et à des interprétations restreintes. La conception restreinte se concentre uniquement sur l'aide humanitaire directement fournie après un conflit ou une catastrophe, l'accent étant, là encore, placé sur la violence sexuelle. En revanche, selon des approches plus larges, les périodes consécutives à un conflit sont vues comme une occasion d'apporter des changements durables en termes de renforcement de l'égalité des genres et d'évolutions socio-économiques fondamentales²³.

2.3. Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325

Le cadre FPS a été concrétisé par des plans d'action nationaux élaborés par les États pour mettre en œuvre ce programme au niveau national. Bien que ces instruments ne soient pas obligatoires, ils sont fortement recommandés par les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces plans peuvent être orientés vers l'intérieur, décrivant une ligne de con-

22. Conseil de sécurité, S/RES/2467, 2019, [https://undocs.org/fr/S/RES/2467\(2019\)](https://undocs.org/fr/S/RES/2467(2019)).

23. J. True et S. Hewitt, « What Works in Relief and Recovery », dans S. E. Davies et J. True (éds.), *The Oxford Handbook of Women, Peace, and Security*, Oxford University Press, 2019, p. 178 à 192, <http://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780190638276.013.19>.

duite pour la traduction des objectifs FPS en activités au sein du pays. Dans le cas des pays donateurs, les plans d'action nationaux sont souvent axés sur des activités à mener hors du pays, par exemple dans le cadre d'opérations de paix ou d'aide au développement à l'étranger, tout en abordant les problématiques relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité au niveau national.

Au moment de la rédaction du présent document, 84 États ont mis en place un plan d'action national, et certains de ces pays en sont déjà à la troisième ou quatrième itération de leur plan d'action. En outre, onze plans d'action régionaux ont été adoptés par des organisations régionales telles que l'Union africaine et l'Union européenne. Des plans d'action locaux axés sur la mise en œuvre au niveau infranational, par exemple au niveau provincial ou municipal, ont également été formulés.

Si, au niveau multilatéral, le programme FPS a mis longtemps à se pencher sur les questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement, les plans d'action nationaux ont fait davantage de progrès dans ce domaine. Sur les 143 plans d'action nationaux qui ont été adoptés à ce jour (de nombreux pays en ayant déployé plus d'un),

56 (39 %) comportent au moins une mention des termes suivants : les armes légères et de petit calibre, le Traité sur le commerce des armes, les mines terrestres, les armes à sous-munitions ou autres restes explosifs de guerre, les armes de destruction massive ou la guerre cybernétique (voir figure 2)²⁴. Parmi ces plans, 31 (55 %) ont été développés depuis 2015, ce qui indique l'existence d'un nouvel élan vers l'intégration de ces enjeux dans la mise en œuvre du programme FPS. Ce sont les ALPC qui comptabilisent le plus grand nombre de mentions, figurant dans 45 plans d'action nationaux, suivies par les mines, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre. D'autres armes sont rarement évoquées dans les plans d'action nationaux, à quelques exceptions notables près : par exemple, le troisième plan d'action de l'Irlande (pour la période 2019-2024) met l'accent sur le genre, et en particulier les masculinités, dans le contexte des armes nucléaires et des stratégies de désarmement²⁵.

Dans certains plans, les mentions des différentes armes ne figurent que dans les sections relatives au contexte, mais on les trouve parfois aussi sous forme de références croisées à d'autres documents stratégiques. C'est le cas dans les plans

24. Pour la liste complète des Plans d'Action Nationaux de la résolution 1325 mentionnant des accords sur les armes et la maîtrise des armements, voir l'annexe A.

25. Gouvernement d'Irlande, « Women, Peace and Security: Ireland's Third National Action Plan for the Implementation of UNSCR 1325 and Related Resolutions 2019-2024 », 2019, <https://dfa.ie/media/dfa/ourrolepolicies/womenpeaceandsecurity/Third-National-Action-Plan.pdf>.

26. Ministère de la promotion de la femme et de la famille du Cameroun, « Republic of Cameroon: National Action Plan for the 1325 Resolution and Companion Resolutions of the United Nations Security Council on Women, Peace and Security (2018-2020) », 2017, https://wilpf.org/wp-content/uploads/2017/12/Cameroon_UNSCR-1325-NAP_ENG_Aug-2017.pdf.

d'action nationaux du Cameroun²⁶ et du Kenya²⁷ en ce qui concerne les stratégies de maîtrise des ALPC. Par ailleurs, certains plans d'action nationaux intègrent explicitement les problématiques FPS dans le soutien plus largement accordé par l'État à la diplomatie de la maîtrise des armements, par exemple en vertu de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, du Traité sur le commerce des armes, de la Convention sur les armes à sous-munitions et du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le

commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. C'est le cas des trois plans d'action nationaux adoptés par la Belgique²⁸.

Les pays dont les plans d'action nationaux sont « tournés vers l'extérieur » mentionnent le plus souvent les armes pour souligner leur soutien aux perspectives de genre dans les mesures de maîtrise des ALPC (c'est par exemple le cas du Japon²⁹ et de la Nouvelle-Zélande³⁰) ou dans la lutte antitrimines (c'est par exemple le cas de l'Irlande³¹ et de l'Espagne³²). Les pays dont les plans d'action nationaux sont « tournés vers l'in-

-
27. Gouvernement du Kenya, « National Action Plan for the Implementation of United Nations Security Council Resolution 1325 and Related Resolutions 2016–2018 », 2016, <https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Kenya%20NAP-with-cover-final.pdf>.
 28. Gouvernement de Belgique, « Femmes, Paix et Sécurité : Plan d'action national belge pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU », 2009, https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/pan_1_-_femmes_paix_et_securite.pdf ; Royaume de Belgique, « Deuxième Plan d'Action Nationale "Femmes, Paix, Sécurité" (2013–2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies », 2013, <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/BE%20NAP%201325%202013-2016%20FR.pdf> ; et Royaume de Belgique, « Troisième Plan d'Action National "Femmes, Paix, Sécurité" (2017–2021) », 2017, https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/105_-_troisieme_pan_femmes_paix_securite.pdf.
 29. Gouvernement du Japon, « National Action Plan on Women, Peace and Security », traduction provisoire en anglais, 25 septembre 2015, <https://www.mofa.go.jp/files/000101798.pdf>.
 30. Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, « New Zealand National Action Plan for the Implementation of United Nations Security Council Resolutions, Including 1325, on Women, Peace & Security 2015–2019 », 2015, <https://www.police.govt.nz/sites/default/files/publications/women-peace-security-booklet-2015-2019.pdf>.
 31. Ministère irlandais des affaires étrangères et du commerce, « Ireland's National Action Plan for Implementation of UNSCR 1325, 2011–2014 », 2011, <https://www.dfa.ie/media/dfa/all-dfa-websitemedia/ourrolesandpolicies/int-priorities/National-Action-Plan-UNSCR-1325.pdf>.
 32. Gouvernement d'Espagne, « Action Plan of the Government of Spain for the Implementation of Resolution 1325 of the Security Council of the United Nations (2000) on Women, Peace and Security », 2007, https://www.peacewomen.org/sites/default/files/spain_nap_2007_english.pdf.
 33. Ministère des droits de l'homme et des réfugiés de Bosnie-Herzégovine, « Action Plan for the Implementation of the UN Security Council Resolution 1325 "Women, Peace and Security" in Bosnia and Herzegovina for the Period 2018–2022 », août 2018, <https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Bosnia-and-Herzegovina-NAP-3-2018-2022-English-translation.pdf>.

térieur » (tels que la Bosnie-Herzégovine³³, les Philippines³⁴ et la Serbie³⁵) ont inclus la maîtrise des ALPC dans le contexte de la protection et de la prévention, en insistant souvent sur la nécessité de trouver des solutions au niveau local. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, cette approche a abouti à l'intégration de la maîtrise des ALPC (ainsi que de la lutte antimines dans le cas de la Bosnie-Herzégovine) dans les plans d'action locaux FPS au niveau municipal également³⁶.

Il existe des divisions géographiques claires quant à l'inclusion des ALPC et des mines dans les plans d'action nationaux concernant les femmes et la paix et la sécurité. En plus de figurer dans les plans d'action nationaux des bailleurs de fonds, les ALPC sont mentionnées dans les plans d'action « tournés vers l'intérieur » des Philippines et des États d'Europe du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne, ce qui s'explique en partie par la dynamique régionale en faveur de la maîtrise des ALPC. Cependant, au-

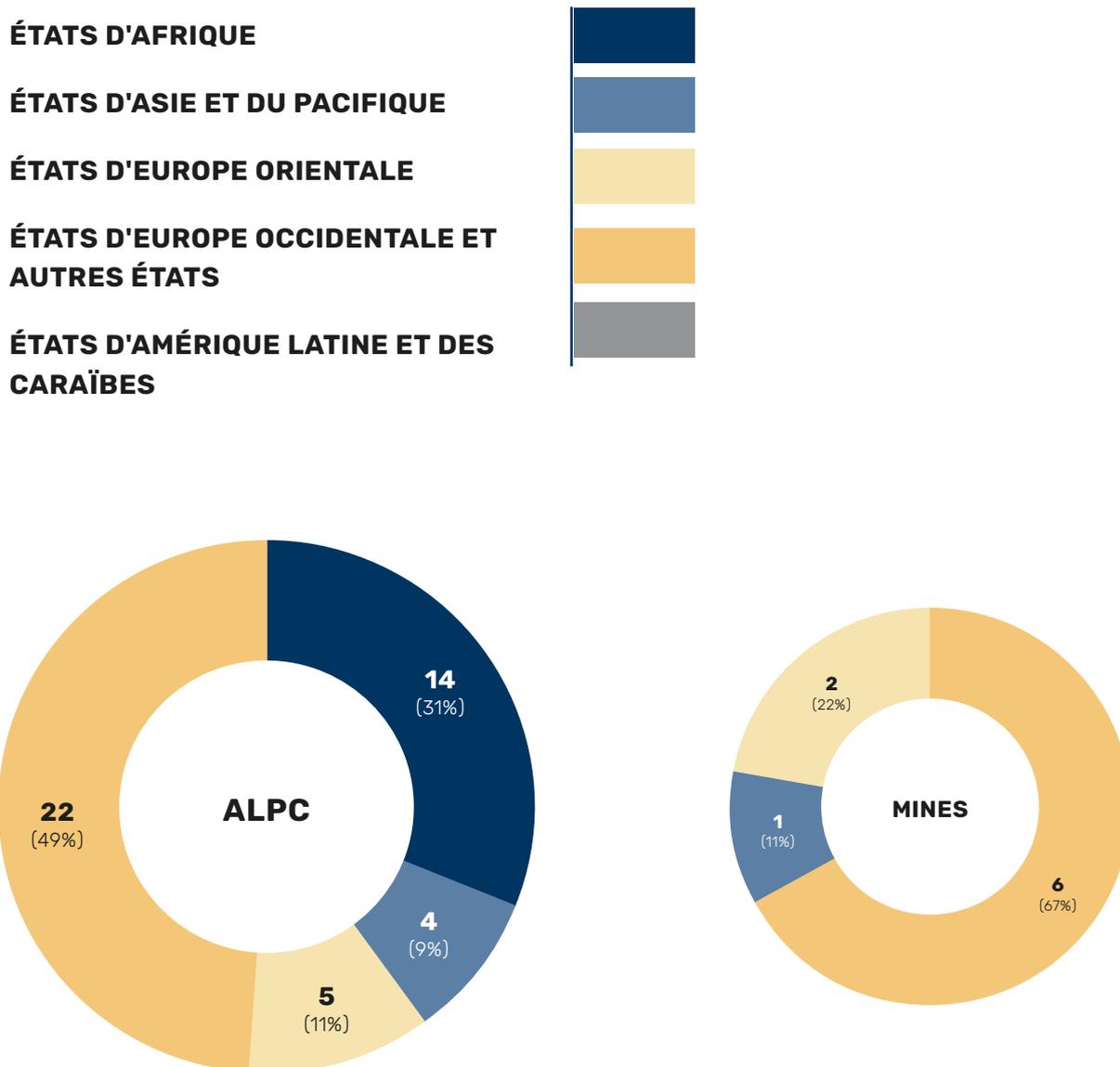
cun des plans d'action nationaux des pays d'Amérique latine fortement touchés par la violence due aux armes légères n'aborde ce problème. Les pays d'Asie concernés par les mines et les restes explosifs de guerre, tels que le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao, n'ont actuellement pas de plans d'action nationaux concernant les femmes et la paix et la sécurité, tandis que les pays d'Asie dotés de plans d'action nationaux et confrontés à des problèmes liés aux mines ou aux restes explosifs de guerre, tels que l'Afghanistan et l'Iraq, n'évoquent pas ces problèmes dans leurs plans, à l'exception des Philippines.

34. Gouvernement des Philippines, « The Philippine National Action Plan on UNSCRs 1325 & 1820: 2010-2016 », 2009, http://www.peacewomen.org/assets/file/NationalActionPlans/philippines_nap.pdf ; Gouvernement des Philippines, « National Action Plan on Women, Peace and Security 2017-2022 », 2017, https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Philippines_20172022NAP.pdf.

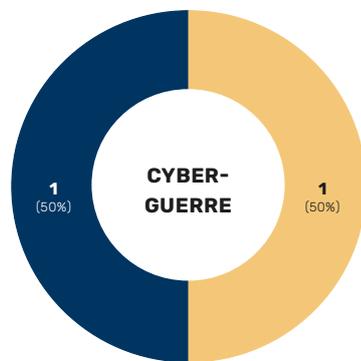
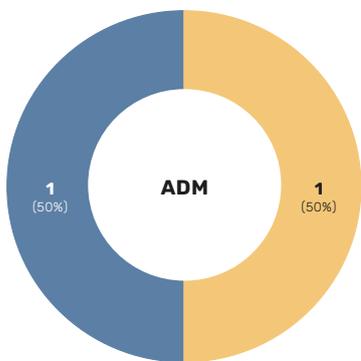
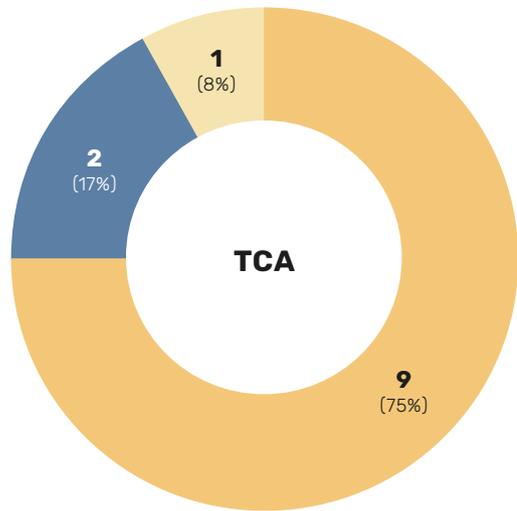
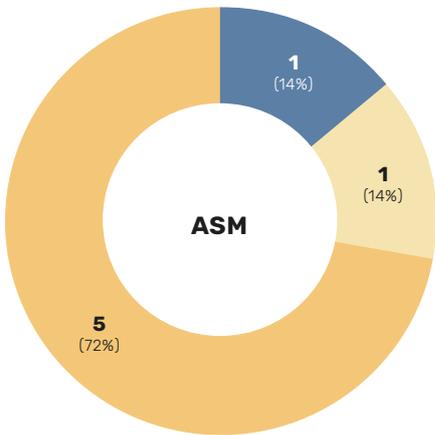
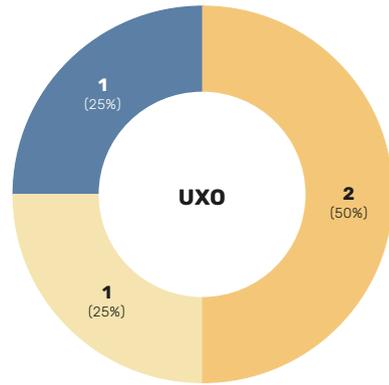
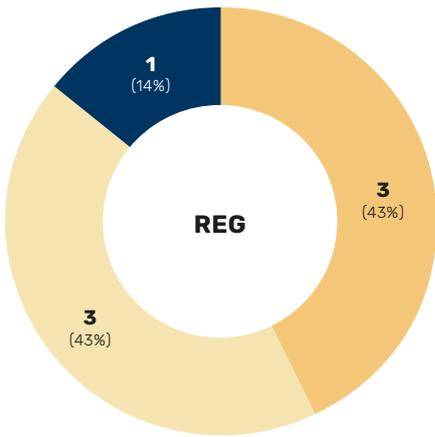
35. Gouvernement de Serbie, « National Action Plan for the Implementation of UN Security Council Resolution 1325 – Women, Peace and Security in the Republic of Serbia (2017-2020) », 2017, http://www.peacewomen.org/sites/default/files/Serbia_NAP.pdf.

36. Pour en savoir plus sur la mise en œuvre du programme FPS au niveau local, voir par exemple K. Babic-Svetlin, M. Jacevic et M. Mansury, « Localization of Women, Peace, and Security Agenda: Case Study of Six Local Governments in Bosnia and Herzegovina, Inclusive Security/Agency for Gender Equality », 2016, <https://www.inclusivesecurity.org/wp-content/uploads/2016/09/Localization-of-Women-Peace-and-Security-Agenda.pdf> ; H. Myrntinen, L. J. Shepherd et H. Wright, « Implementing the Women, Peace and Security Agenda in the OSCE Region », Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 2020, <https://www.osce.org/files/f/documents/3/4/444577.pdf>.

FIGURE 2. LES QUESTIONS D'ARMES ET DE MAÎTRISE DES ARMEMENTS DANS LES PLANS D'ACTION NATIONAUX DE LA RÉOLUTION 1325



* La figure 2 est établie selon les groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Bien qu'ils n'appartiennent officiellement à aucun groupe régional des Nations Unies, la Palestine a été codée comme «États d'Asie et du Pacifique» et les États-Unis ont été codés comme «États d'Europe occidentale et autres États».



Le rôle des organisations de la société civile

Les organisations de défense des droits des femmes font depuis longtemps campagne aux niveaux local, national et international pour la maîtrise des armements et le désarmement. La plupart de ces campagnes ont été et continuent d'être menées par des organisations de la société civile (OSC). Ces dernières ont joué un rôle clé dans la promotion de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que dans les mobilisations qui ont abouti à d'importants traités en matière de maîtrise des armements et de désarmement, tels que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1999, la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008 et le Traité sur le commerce des armes de 2013. À ces occasions, les OSC ont travaillé en collaboration avec les délégations nationales, fournissant les informations contextuelles nécessaires pour faire progresser l'intégration des perspectives de genre dans les stratégies de contrôle des armes et de désarmement, mais aussi pour faire avancer le programme FPS tant au niveau international qu'au niveau national.

Les OSC, les universités et les groupes de réflexion peuvent apporter quatre atouts majeurs qui sont souvent moins accessibles aux gouvernements nationaux. Premièrement, les OSC ont accès aux débats et aux informations sur les armes tant au niveau infranational (par exemple au niveau communautaire) qu'au niveau international. Deuxièmement, elles sont

également dépositaires de connaissances institutionnelles. Les représentants des gouvernements nationaux interrogés aux fins du présent rapport ont souligné les difficultés que représente le taux élevé de rotation du personnel affecté à ces problématiques, tandis que le personnel des OSC et des groupes de réflexion est en mesure de s'y consacrer à plus long terme. Troisièmement, les OSC sont souvent à même d'adopter des positions plus marquées que les gouvernements nationaux sur les questions liées au genre, au désarmement ou à la démilitarisation. Quatrièmement, les OSC peuvent, mieux que les États, faciliter la participation aux débats sur la maîtrise des armements et le désarmement d'une plus grande diversité de personnes de toutes identités de genre qui sont touchées par la violence armée, y compris les personnes ayant survécu à la violence armée et les personnes handicapées.

Cependant, les membres d'OSC interrogés aux fins de la présente étude ont déclaré être souvent confrontés à un manque de financement durable et adéquat, à un rétrécissement de l'espace politique dans de nombreux pays et à la nécessité d'acquérir un niveau élevé d'expertise technique (et d'être reconnus en tant qu'experts) avant de pouvoir participer aux négociations. En conséquence de tous ces facteurs, le secteur des OSC peut être dominé par des organisations moins politiques, plus techniques, mieux équipées et mieux connectées, qui évincent les organisations les plus petites et les plus communautaires, en particulier celles du Sud.



Femmes manifestent contre la violence sexiste au Soudan.

UN Photo | Albert González Farran

3.

PARTICIPATION À LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET AU DÉSARMEMENT



Spécialiste du déminage en RDP Lao.

UNDP Lao PDR/Lou Sensouphone

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a toujours plaidé en faveur d'une participation « pleine et égale » et « significative » des femmes aux travaux relatifs à la paix et à la sécurité. Cet appel a également été repris dans plusieurs cadres de maîtrise des armements et de désarmement. Malgré certains progrès visibles, ces problématiques restent un domaine essentiellement masculin à tous les niveaux, des consultations avec les anciens des villages aux comités de surveillance parlementaires et aux négociations sur la maîtrise des armements au niveau mondial, et des équi-

pes de déminage à la protection des stocks de munitions. Cependant, en raison d'un manque de données désagrégées par sexe, l'étendue de la participation des femmes à différents niveaux dans ces diverses activités de maîtrise des armements et de désarmement ne peut pas être pleinement quantifiée.

Une étude de l'UNIDIR examinant la participation des femmes à la diplomatie du désarmement a néanmoins constaté que :

- La proportion des femmes dans la diplomatie du désarmement n'a cessé de croître au

cours des quarante dernières années, mais les femmes demeurent sous-représentées (au sein des instances examinées, la participation des femmes allait de 0 % à 37 % au maximum).

- Plus une réunion est d'ampleur restreinte, plus la proportion des femmes qui y participent est faible.
- La proportion des femmes a tendance à diminuer à mesure que l'importance des postes augmente³⁷.

Si le déséquilibre entre les genres reflète partiellement certaines tendances plus globales au sein des institutions de politique étrangère, il traduit également en partie les perceptions selon lesquelles certains domaines sont « masculins » et d'autres sont « féminins ». Comme cela a été relevé dans une autre étude, la maîtrise des armements a tendance à mettre en valeur des caractéristiques, des compétences et une expérience qui sont plus communément associées aux hommes (par exemple la robustesse, le sérieux, la prise de risques et la formation militaire), alors que le travail sur les questions sociales ou les questions de genre continue à être considéré et traité comme un domaine féminin³⁸.

De nombreuses personnes interrogées dans le cadre de la présente étude se sont fait l'écho de ce constat, en soulignant que, surtout au début de leur carrière, les femmes

étaient peu nombreuses dans les instances sur la maîtrise des armements et qu'aujourd'hui encore, il est souvent difficile de trouver des oratrices pour les panels. En ce qui concerne les réunions portant sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, c'est le contraire qui s'est avéré : « la salle est presque toujours remplie de femmes », comme l'a affirmé une personne interrogée.

Une grande partie du travail pratique de maîtrise des armements et de désarmement (comme le déminage, l'élimination des munitions non explosées ou la collecte, le stockage et l'élimination des ALPC et des munitions) reste un domaine à prédominance masculine. Cela est en partie dû au fait que les institutions chargées de ces activités, telles que l'armée nationale, la police ou les sociétés de sécurité privées, sont majoritairement composées d'hommes. De plus, les ONG qui travaillent sur les problématiques de la maîtrise des armements et du désarmement, par exemple dans le domaine du déminage, ont coutume de recruter du personnel au sein de ces institutions à prédominance masculine. Certains aspects de ces activités peuvent par ailleurs être jugés « trop dangereux » pour les femmes, ou les mœurs sociales peuvent faire obstacle à leur participation. Par exemple, dans de nombreux pays, une pression est exercée sur les femmes démineuses afin qu'elles prennent leur retraite après s'être mariées et

37. R. H. Dalaqua, K. Egeland et T. G. Hugo, « Still Behind the Curve: Gender Balance in Arms Control, Non-Proliferation and Disarmament Diplomacy », UNIDIR, 2019, <https://unidir.org/publication/still-behind-curve>.

38. Ibid., p. 33.

avoir fondé une famille. Outre la promotion de l'égalité des chances en matière d'emploi, les avantages de l'inclusion des femmes et des organisations de femmes dans les mesures pratiques de maîtrise des armements et de désarmement sont reconnus depuis longtemps. Parmi ces avantages, on peut citer les suivants :

- Dans les régions socialement conservatrices, les femmes peuvent prendre part à des activités de sensibilisation et de collecte de données sur les ALPC et les restes explosifs de guerre auprès d'autres femmes, ce qui permet d'obtenir de meilleures données³⁹.
- Les ex-combattantes et les anciennes membres de bandes organisées peuvent, tout autant que leurs pairs masculins, plaider en faveur de la maîtrise des armements et de la non-violence et fournir des informations sur les ALPC et les restes explosifs de guerre.

- Les femmes et les organisations de femmes sont en mesure de plaider en faveur du désarmement au sein des familles et des communautés⁴⁰.

- Les femmes peuvent amplifier considérablement les messages sur la maîtrise des armements, sur les ALPC et sur la sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives au sein de leurs foyers et de leurs communautés, et communiquer de manière plus accessible sur ces problématiques⁴¹.

Bien qu'aucun chiffre global ne soit disponible sur le nombre de femmes participant à ces différentes activités, on peut supposer que ce nombre a augmenté de façon constante, car de plus en plus de femmes rejoignent les institutions du secteur de la sécurité pour prendre en charge divers aspects de la maîtrise des armements, et les organisations de déminage font des efforts ciblés pour embaucher des femmes, même dans les sociétés socialement conserva-

39. Entretiens ; S. Koyama, « Just a Matter of Practicality: Mapping the Role of Women in Weapons for Development Projects in Albania, Cambodia and Mali », dans V. Farr, H. Myrntinen et A. Schnabel (éds.), *Sexed Pistols: The Gendered Impacts of Small Arms and Light Weapons*, Presses de l'Université des Nations Unies, 2009, p. 356 à 389, <https://collections.unu.edu/eserv/UNU:2537/ebrary9789280811759.pdf>.

40. Sur l'utilisation de la poésie orale traditionnelle en Somalie, voir par exemple K. Kinzelbach et Z. M. Hassan, « Poems against Bullets? The Role of Somali Women in Social Gun Control », dans V. Farr, H. Myrntinen et A. Schnabel (éds.), *Sexed Pistols: The Gendered Impacts of Small Arms and Light Weapons*, Presses de l'Université des Nations Unies, 2009, p. 356 à 389, <https://collections.unu.edu/eserv/UNU:2537/ebrary9789280811759.pdf> ; sur les méthodes de sensibilisation innovantes à Rio de Janeiro, voir par exemple P. Dreyfus et al., « Small Arms in Rio de Janeiro: The Guns, the Buyback, and the Victims », *Small Arms Survey, Viva Rio et ISER*, décembre 2008, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/C-Special-reports/SAS-SR09-Rio.pdf>.

41. E. LeBrun (éd.), « Gender-responsive Small Arms Control: A Practical Guide », *Small Arms Survey*, 2019, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/Q-Handbooks/HB-07-Gender/SAS-GLASS-Gender-HB.pdf> ; A. Jones, A. Calza Bini et S. Salvagni Varó, « How to Improve Demining Activities Through Gender-sensitive Mine Risk Education », *Journal of ERW and Mine Action*, vol. 17, n° 1, avril 2013, <https://commons.lib.jmu.edu/cisr-journal/vol17/iss1/7/>.

trices. Recruter des femmes dans les activités de déminage et d'autres activités liées au désarmement peut être non seulement un moyen important de créer des possibilités d'emploi dans des régions négligées et touchées par des conflits, mais aussi un moyen de promouvoir l'égalité des genres. Toutefois, il est pour cela indispensable de tenir compte des spécificités culturelles afin de minimiser le risque de réaction brutale. Même dans les milieux moins conservateurs, l'intégration des femmes dans des secteurs dominés par les hommes, par exemple dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, nécessite souvent une évolution des cultures institutionnelles.

Dans certains cas, les équipes féminines de déminage peuvent également servir des objectifs plus globaux de réintégration des anciennes combattantes et contribuer à la réconciliation post-conflit au sens large, comme dans le cas des équipes de déminage Humanicemos en Colombie, qui incluent d'anciennes membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia – Ejército del Pueblo, FARC-EP).

3.1. Bonnes pratiques

Si les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle clé dans tous les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, leur coopération avec les États peut en outre contribuer à élargir la base de participation dans le domaine de la maîtrise des armements, ce qui permettrait d'in-

troduire différentes perspectives dans les débats et d'approfondir le degré d'intégration de la dimension de genre dans ces travaux. Le groupe de travail informel sur le genre mis en place pour la conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel à Oslo en 2019 est un bon exemple de cette coopération. Il a joué un rôle essentiel dans le succès de l'élaboration du Plan d'action d'Oslo et poursuit à présent ses travaux dans la perspective de la conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions qui se tiendra à Lausanne en 2020.

Ce groupe a initialement été créé à la demande de la Norvège, qui souhaitait obtenir des conseils sur les questions de genre dans la lutte antimines en préparation de la conférence d'examen d'Oslo. Au départ composé de représentants d'opérateurs du déminage et de groupes de réflexion, tels que le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), il a ensuite été élargi pour inclure des représentants plus axés sur le plaidoyer et des représentants du Sud, tels que la Campagne colombienne pour l'interdiction des mines terrestres (Campaña Colombiana Contra Minas). Le groupe de travail a soutenu la présidence norvégienne de la conférence d'examen lors de l'élaboration du Plan d'action d'Oslo et a rédigé avec le gouvernement finlandais un document de travail contenant des recommandations pratiques relatives à l'intégration de la dimension de genre dans la lutte antimines. En outre, il a depuis poursuivi ses travaux en soutenant les quatre points focaux pour l'égalité des genres de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le

groupe a par ailleurs décidé de persévérer dans ses efforts et de transférer les enseignements tirés de la conférence d'examen d'Oslo pour soutenir l'intégration de la perspective de genre dans le futur Plan d'action de Lausanne de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Dans le programme de désarmement qu'il a présenté en 2018, le Secrétaire général donne la priorité aux efforts visant à remédier au déséquilibre entre les genres dans les instances de la diplomatie du désarmement et de la maîtrise des armements, ce qu'il considère comme un « devoir moral [et] une nécessité opérationnelle »⁴². Ce programme rappelle la nécessité d'assurer « la pleine et égale participation des femmes à tous les processus décisionnels liés au désarmement et à la sécurité internationale », affirmant que « le Secrétaire général s'emploiera à atteindre la parité des sexes dans la composition de tous les panels, conseils, groupes d'experts et autres organes dans le domaine du désarmement créés sous son égide »⁴³. La parité des genres a ainsi été activement encouragée dans les groupes d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement créés par l'Assemblée générale des Nations Unies, et cette parité est désormais atteinte dans les groupes

d'experts gouvernementaux sur les munitions conventionnelles et la cybersécurité.

Lors de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, en 2019, présidée par la Lettonie et soutenue par l'expertise d'organisations de la société civiles, les parties ont pris des mesures concrètes pour assurer une participation accrue des femmes. Outre leurs engagements en faveur de la parité entre les genres dans les délégations et les groupes de travail, les États parties ont décidé que le secrétariat du Traité sur le commerce des armes devrait rendre compte des progrès généraux réalisés par les délégations pour atteindre l'équilibre entre les genres⁴⁴.

Toujours en 2019, les Gouvernements de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont initié une « bourse pour les femmes et la sécurité internationale dans le cyberspace » (« Women and International Security in Cyberspace Fellowship »). Dans le cadre de cette initiative, 35 femmes en milieu de carrière travaillant sur la cybersécurité dans divers pays ont participé à une formation et se sont vu offrir des possibilités de mentorat en marge de la deuxième session de fond du

42. Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », 2018, p. 66.

43. Ibid., p. 67.

44. Traité sur le commerce des armes, cinquième Conférence des États parties, rapport final, ATT/CSP5/2019/SEC/536/Conf.FinRep.Rev1, 30 août 2019, [https://www.thearmstrade-treaty.org/hyper-images/file/CSP5%20Final%20Report%20\(ATT.CSP5.2019.SEC.536.Con.FinRep.Rev1\)%20-%2030%20August%202019%20\(final\)/CSP5%20Final%20Report%20\(ATT.CSP5.2019.SEC.536.Con.FinRep.Rev1\)%20-%2030%20August%202019%20\(final\).pdf](https://www.thearmstrade-treaty.org/hyper-images/file/CSP5%20Final%20Report%20(ATT.CSP5.2019.SEC.536.Con.FinRep.Rev1)%20-%2030%20August%202019%20(final)/CSP5%20Final%20Report%20(ATT.CSP5.2019.SEC.536.Con.FinRep.Rev1)%20-%2030%20August%202019%20(final).pdf).

groupe de travail à composition non limitée sur les développements dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en février 2020.

Une autre pratique pertinente est à relever dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Traité de non-prolifération). Le dossier d'information préparé par le Secrétariat pour les délégués participant au comité préparatoire de 2019 pour la conférence d'examen de 2020 comprenait la mise à disposition d'un service d'assistance téléphonique et une adresse électronique pour soutenir les délégués participant à la réunion qui ont été victimes ou témoins de harcèlement sexuel au siège des Nations Unies⁴⁵. Cette pratique pourrait facilement être adoptée dans le contexte d'autres traités également.

3.2. Domaines d'action future

Pour permettre une participation significative des femmes à la maîtrise des armements et au désarmement, il convient de repenser les modalités pratiques ainsi que les modalités de la prise de décision et des processus de consultation. Ces processus doivent être rendus plus accessibles à une plus grande

diversité de personnes, en particulier à celles qui n'ont pas pu y prendre part dans le passé et à celles qui sont directement affectées par les armes, notamment les personnes ayant survécu à la violence armée et les organisations qui les représentent. Dans ce contexte, les acteurs de la maîtrise des armements et du désarmement peuvent tirer des leçons du programme FPS. Il convient donc de redoubler d'efforts pour assurer la participation effective des femmes, des hommes et des personnes d'identités de genre différentes qui sont affectés par la violence armée, et notamment des survivants de cette violence, aux programmes de maîtrise des armements et de désarmement, y compris aux processus multilatéraux.

Pour accroître les synergies entre la maîtrise des armements et le désarmement et la FPS, il conviendrait également de trouver des terrains d'entente, par exemple en créant des commissions conjointes ou en incluant des experts FPS dans les délégations de contrôle des armements, et vice versa.

45. Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, « Information for States Parties, Observer States and Intergovernmental Organizations » (NPT/CONF.2020/PC.III/INF/1), 3 janvier 2019, <https://undocs.org/NPT/CONF.2020/PC.III/INF/1>.

4.

PRÉVENTION ET PROTECTION DANS LE CADRE DE LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET DU DÉSARMEMENT



Collecte d'armes en Colombie.

UN Photo/Renata Ruíz

Tous les efforts de maîtrise des armements et de désarmement ont en commun un objectif plus large de prévention ou, tout du moins, de réduction de la violence armée. On peut donc affirmer qu'en théorie, tous ces efforts devraient relever indirectement des deux piliers FPS que sont la prévention et la protection, en partant du principe qu'ils tiennent compte des besoins et des droits particuliers des femmes et des filles.

Le genre est un facteur essentiel qui influence sur la probabilité que des personnes soient

impliquées dans l'utilisation d'armes. Par exemple, les auteurs de la plupart des incidents liés aux armes sont des hommes. Ces derniers constituent également la majorité des victimes. Au niveau mondial, on estime que 84 % des victimes d'armes à feu sont des hommes, mais cette proportion peut être plus élevée dans certaines régions du monde, par exemple en Amérique du Sud, en Amérique centrale et en Afrique australe⁴⁶. En cas de conflit, les hommes et les garçons sont plus susceptibles d'être tués et blessés

46. G. Hideg et A. Alvazzi del Frate, « Darkening Horizons: Global Violent Deaths Scenarios, 2018-30 », document d'information, Small Arms Survey, mai 2019, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/T-Briefing-Papers/SAS-BP-Violent-Deaths-Scenarios.pdf>.

par la violence directe de tous les systèmes d'armes, car ils constituent la majorité des combattants ou des combattants présumés ou potentiels. Ils peuvent être directement ciblés en tant qu'hommes (par exemple dans les « frappes de signatures » de véhicules aériens téléguidés⁴⁷ ou dans certains massacres), ou être davantage susceptibles d'entreprendre des activités qui les exposent au danger des mines ou d'autres restes explosifs de guerre (par exemple l'agriculture et l'utilisation d'équipements agricoles lourds, tels que des tracteurs)⁴⁸. Les hommes et les garçons sont également plus susceptibles d'être blessés dans des accidents liés aux armes et d'utiliser des armes pour se suicider⁴⁹.

Les femmes ne constituent qu'une part mineure des possesseurs d'armes à feu, mais elles sont représentées de manière disproportionnée parmi les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre dans lesquelles les armes jouent un rôle, que ce soit en période de conflit ou en

temps de paix. Les femmes sont également la cible de meurtres à motivation sexiste, les féminicides. Ceux-ci sont devenus une forme distincte de violence qui est particulièrement marquée dans certaines régions ou certains pays, y compris certains où les niveaux de violence liée aux armes de petit calibre sont très élevés (par exemple le Mexique et le nord de l'Amérique centrale), mais aussi présente de manière disproportionnée dans des pays qui sont par ailleurs relativement pacifiques⁵⁰. Dans les pays où le taux de féminicides est le plus élevé, plus de la moitié de ces meurtres sont perpétrés au moyen d'armes de petit calibre⁵¹. La plupart des auteurs de féminicide, de violence domestique et de violence au sein du couple impliquant des armes sont des hommes et sont souvent connus de la victime : il s'agit fréquemment de partenaires actuels ou d'anciens partenaires, de membres de la famille ou d'amis. La présence d'une arme à feu augmente considérablement le risque de décès ou de blessure grave dans le contexte domestique⁵².

47. R. Acheson, R. Moyes et T. Nash, « Sex and Drone Strikes: Gender and Identity in Targeting and Casualty Analysis », Article 36/Reaching Critical Will, octobre 2014.

48. J. Durham, « Gender Issue: An Example from Lao PDR », Journal of ERW and Mine Action, vol. 12, n° 2, 2008, p. 32 à 35, <https://commons.lib.jmu.edu/cisr-journal/vol12/iss2/10/>.

49. Organisation mondiale de la santé (OMS), « Guns, Knives, and Pesticides: Reducing Access to Lethal Means », 2009, <https://apps.who.int/iris/handle/10665/44060>.

50. A. Alvazzi del Frate, G. Hideg et E. LeBrun, « Gender Counts: Assessing Global Armed Violence Datasets for Gender Relevance », document d'information, Small Arm Survey, mars 2020, p. 8, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/T-Briefing-Papers/SAS-BP-Gender-Counts.pdf>.

51. Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, Compendium de modules pour le contrôle des armes légères (MOSAIC), « Women, Men and the Gendered Nature of Small Arms and Light Weapons », 2018, <https://www.un.org/disarmament/wp-content/uploads/2018/10/MOSAIC-06.10-2017EV1.0.pdf>.

52. Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (SEESAC), « Gender and SALW: Gender Aspects of SALW and How to Address Them in Practice », 2018, p. 10, <http://www.seesac.org/f/docs/Gender-and-Security/Gender-Aspects-of-SALW---ENG-28-09-2018.pdf>.

Les personnes d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions de genre diverses sont souvent spécifiquement visées par la violence armée perpétrée par des acteurs étatiques et non étatiques (y compris les guérillas, les paramilitaires, les milices et les bandes organisées) ainsi que par d'autres civils. Ce type de violence comprend les crimes « d'honneur », les meurtres ciblés dans les crimes de haine homophobes, biphobes ou transphobes ainsi que les violences sexuelles et l'extorsion perpétrées à l'aide d'armes⁵³.

4.1. Bonnes pratiques

La maîtrise des armements et le désarmement peuvent servir les objectifs généraux de prévention et de protection contre la violence armée, y compris la prévention et la protection contre la violence fondée sur le genre. Le Traité sur le commerce des armes est un bon exemple de mécanisme de maîtrise des armements conforme aux objectifs de prévention et de protection contre

la violence fondée sur le genre⁵⁴. Il s'agit du tout premier régime juridiquement contraignant qui reconnaît le lien entre la violence fondée sur le genre et le commerce international des armes⁵⁵. En vertu du paragraphe 4 de l'article 7 du Traité sur le commerce des armes, il est illégal de transférer des armes s'il y a un risque que celles-ci « puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission ». Cela signifie que les autorités chargées de l'évaluation des risques liés à l'exportation et à l'importation d'armes sont tenues de tenir compte des rapports sur les violations des droits humains, de la prévalence de toutes les formes de violence fondée sur le genre (liées ou non à un conflit) et des facteurs législatifs et normatifs concernant la violence fondée sur le genre dans les pays destinataires.

La mise en œuvre est un aspect essentiel de l'efficacité des traités. Dans le cas du Traité sur le commerce des armes, les organisations de la société civile ont produit des ressources pertinentes pour guider les

53. Entretiens ; M. Daigle et H. Myrntinen, « Bringing diverse sexual orientation and gender identity (SOGI) into peacebuilding policy and practice », *Gender & Development*, vol. 26, n° 1, p. 103 à 120, 2018.

54. Il convient d'observer que le Traité sur le commerce des armes lui-même ainsi que les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité qui y font référence utilisent les formulations « violence fondée sur le sexe », « violence fondée sur le genre » ou « violence sexiste » plutôt que le terme plus étroit de « violence sexuelle ». La violence fondée sur le genre est un terme général qui englobe, entre autres, les crimes de haine, les féminicides, la violence domestique et la violence au sein du couple. Elle peut être perpétrée contre une personne de n'importe quel genre, bien qu'elle soit parfois étroitement associée à la violence contre les femmes. Voir également *Contrôlez les armes, Rapport 2019 ATT Monitor* », 2019, p. 20, https://attmonitor.org/wp-content/uploads/2020/07/FR_ATT_Monitor-Report-2019_Online.pdf.

55. Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, « Gender-based Violence and the Arms Trade Treaty », 2e éd., *Reaching Critical Will*, 2019, p. 4, https://www.reachingcritical-will.org/images/documents/Publications/GBV_ATT-brief.pdf.

efforts des pays qui procèdent à l'évaluation des risques de violence fondée sur le genre⁵⁶. Elles ont également établi des partenariats avec les gouvernements pour dispenser des formations destinées au personnel de niveau intermédiaire des organismes nationaux de délivrance des licences d'exportation. L'un de ces ateliers de formation a été organisé en 2019 à Riga, en Lettonie, par le réseau d'ONG « Contrôlez les armes » ; il a réuni des participants des pays d'Europe centrale et orientale. D'après les entretiens réalisés avec les participants, cet atelier a eu des effets positifs dans un certain nombre de pays de la région, où la formation a permis aux fonctionnaires de l'administration publique de mieux intégrer la dimension de genre dans les stratégies et les directives nationales.

Au niveau national, il existe un outil pratique et juridique de plus en plus utilisé pour tenter de réduire l'utilisation d'armes légères et de petit calibre privées dans les cas de violence fondée sur le genre, de violence domestique, de violence au sein du couple, d'intimidation violente et de harcèlement : il s'agit du refus de délivrer des permis de port d'armes ou de l'interdiction d'acquérir légalement des armes à feu pour les personnes qui ont été condamnées pour de tels

actes, qui sont jugées fortement susceptibles d'en commettre ou qui font l'objet d'une ordonnance de protection. Plusieurs études portant sur plus de dix pays indiquent des corrélations entre les lois limitant l'achat d'armes à feu (en prévoyant par exemple des exigences de vérification des antécédents) et la diminution des taux d'homicides entre partenaires intimes, ainsi qu'entre les lois limitant l'accès aux armes à feu (en prévoyant par exemple des exigences pour garantir un stockage plus sûr) et la diminution des taux de décès accidentels par arme à feu chez les enfants⁵⁷.

Cette approche a été mise en œuvre, sous diverses formes, en Afrique du Sud, en Australie, au Canada, au Chili, en Colombie, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, au Kenya, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, au Samoa, en Ukraine et en Uruguay, entre autres. Par exemple, l'acquisition d'une arme au Samoa est précédée d'un entretien avec le/la partenaire du/de la demandeur(e) ; dans certaines régions d'Australie et du Canada, des entretiens sont également menés auprès d'ancien(ne)s partenaires. En parallèle, l'Argentine rend publiques toutes les demandes, et toute personne qui s'y oppose peut faire une déclaration en ce sens aux autorités⁵⁸.

56. Contrôlez les armes, « How to Use the Arms Trade Treaty to Address Gender-Based Violence: A Practical Guide for Risk Assessment », août 2018, https://controlarms.org/wp-content/uploads/2018/08/GBV-practical-guide_ONLINE.pdf.

57. J. Santaella-Tenorio, M. Cerdá, A. Villaveces et S. Galea, « What Do We Know About the Association Between Firearm Legislation and Firearm-Related Injuries », *Epidemiologic Reviews*, vol. 38, n° 1, 1er janvier 2016, p. 140 à 157, <https://doi.org/10.1093/epirev/mxv012>.

58. E. LeBrun (éd.), « Gender-responsive Small Arms Control: A Practical Guide », *Small Arms Survey*, 2019, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/Q-Handbooks/HB-07-Gender/SAS-GLASS-Gender-HB.pdf>.

Certains pays ont également intégré les considérations de genre dans leurs plans d'action nationaux sur la maîtrise des ALPC, y compris la nécessité de travailler avec les hommes et les masculinités sur les questions de possession et d'utilisation (abusives) d'armes à feu. Les plans nationaux de contrôle des ALPC de l'Albanie et du Monténégro en sont une bonne illustration. Ils comprennent en effet les mesures suivantes :

- Élaboration d'objectifs et d'indicateurs tenant compte de la dimension de genre
 - Mesures visant à garantir la collecte de données désagrégées par sexe et par âge
 - Participation accrue des femmes dans la maîtrise des ALPC
 - Sensibilisation des jeunes hommes aux dangers de l'utilisation abusive des ALPC et d'autres armes à feu, et lutte contre les normes de genre néfastes
 - Amélioration des connaissances institutionnelles sur l'utilisation des ALPC dans les cas de violence fondée sur le genre, sur leur prévention et sur la manière d'y répondre, et sensibilisation du public et des médias
 - Amélioration de la prévention et de la réponse à l'utilisation des ALPC dans le cadre du suicide
 - Conception d'une communication plus sensible à la dimension de genre
- Mesures visant à assurer la participation active des ministères et organismes « non liés à la sécurité », tels que ceux chargés de la jeunesse, de la protection sociale, de la santé et de l'égalité des genres
 - Mesures visant à garantir la cohérence stratégique entre les différents plans d'action
 - Travail en collaboration avec la société civile et les organisations de médias⁵⁹.

L'action humanitaire contre les mines, que ce soit par le déminage et l'élimination des restes explosifs de guerre ou par la sensibilisation au danger des mines, peut également contribuer aux piliers FPS de la prévention et de la protection, en particulier lorsqu'elle tient compte du genre. Par exemple, l'Afghanistan, l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, la Somalie, Sri Lanka, le Tadjikistan, la Turquie et le Zimbabwe ont élaboré des stratégies nationales pour la lutte antimines et l'égalité des genres. En parallèle, certains pays, comme la République démocratique populaire lao, veillent à ce que leurs stratégies nationales d'élimination des restes explosifs de guerre soient harmonisées avec leurs stratégies en matière d'égalité des genres ainsi qu'avec les objectifs de développement durable. Au Cambodge et en République démocratique populaire lao, par exemple, les mesures suivantes ont été prises :

59. Basé sur le plan d'action 2019-2021 du Gouvernement de l'Albanie adopté dans le cadre de la stratégie sur le contrôle des ALPC et des explosifs pour la période 2019-2024 (2018), et sur la stratégie du Gouvernement du Monténégro pour la lutte contre la possession illégale, l'abus et le trafic d'ALPC et de leurs munitions pour la période 2019-2025 (2018).

- Intégration de la diversité des genres et d'une participation équitable en tant que principes fondamentaux
- Encouragement actif de l'égalité des genres et de la promotion des femmes à des postes de direction dans tous les domaines de la lutte antimines
- Élaboration de plans d'action, de lignes directrices et de manuels pour l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble du secteur
- Amélioration de l'expertise en matière d'égalité des genres de tous les acteurs concernés
- Mesures visant à garantir que l'éducation aux risques soit adaptée au genre et à l'âge
- Mesures visant à garantir l'apport d'une assistance aux victimes adaptée au genre et à l'âge
- Mesures visant à garantir la collecte de données désagrégées par sexe et par âge dans l'ensemble du secteur
- Alignement des stratégies de lutte antimines et d'élimination des restes explosifs

de guerre sur les plans relatifs aux objectifs de développement durable, à l'égalité des genres au niveau national, à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique

- Promotion d'une participation équitable
- Mesures visant à garantir que certains acteurs concernés, dotés d'une expertise en matière d'égalité des genres et qui travaillent avec les femmes touchées par les mines ou les restes explosifs de guerre (par exemple le Ministère des affaires féminines au Cambodge ou l'Union des femmes laotiennes en République démocratique populaire lao), fassent partie des organes de coordination, de conseil et de mise en œuvre⁶⁰.

La prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels commis par des membres du personnel impliqué dans les mesures de maîtrise des armements et de désarmement contre d'autres membres du personnel ou des membres de la communauté, y compris les enfants, peut également être considérée comme relevant de ces deux piliers FPS. La prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels est une problématique apparue dans les années

60. Basé sur l'Autorité cambodgienne de lutte antimines et d'assistance aux victimes (CMAA), « Gender Mainstreaming in Mine Action Plan 2018-2022 », 2018 ; Gouvernement de la République démocratique populaire lao, « National Strategic Plan for the UXO Sector in the Lao People's Democratic Republic 2011-2020: "The Safe Path Forward II" », 22 juin 2012, <https://www.clusterconvention.org/wp-content/uploads/2019/02/Annex-2.-National-Strategic-Plan-Safe-Path-Forward-II.pdf> ; Gouvernement royal du Cambodge, « National Mine Action Strategy 2018-2025 », 12 décembre 2017, http://www.cmaa.gov.kh/images/contents/NMAS/NMAS_in_English.pdf ; Mine Action Review, « Clearing Cluster Munition Remnants 2019 », 2019, p. 58 à 73, http://www.mineactionreview.org/assets/downloads/10799_NPA_Cluster_Munition_Remnants_2019_WEB.pdf.

1990 qui a repris de l'importance après le scandale Oxfam de 2018⁶¹. Bien qu'elle n'ait jamais été un sujet de discussion majeur dans les instances de la diplomatie mondiale du désarmement, la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels a été abordée par le biais de législations nationales et d'orientations sectorielles, notamment en matière de déminage humanitaire. Ces dernières années, un large débat a été lancé sur les mesures de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre de la lutte antimines, donnant notamment lieu à des contributions sous forme de lignes directrices formulées par des agences des Nations Unies, telles que le Service de la lutte antimines de l'ONU et le Comité permanent interorganisations (IASC), ainsi que par le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG)⁶².

4.2. Domaines d'action future

Jusqu'à présent, les efforts en matière de prévention et de protection ont principalement porté sur l'amélioration de la maîtrise des ALPC en tant que moyen de lutte contre la violence fondée sur le genre, et plus particulièrement contre la violence sexuelle liée aux conflits. Bien que ces travaux revêtent une importance majeure, les mesures de prévention et de protection doivent éclairer l'action dans d'autres domaines de la maîtrise des armements, y compris celui des armes de destruction massive. La recherche a déjà démontré les effets différenciés des armes nucléaires, biologiques et chimiques en fonction des genres⁶³. Les États ont commencé à aborder ce problème dans les

-
61. Il s'agit de la réémergence d'allégations, avérées par la suite, selon lesquelles des membres du personnel d'Oxfam, une ONG internationale, se seraient livrés à des actes d'exploitation et d'abus sexuels, y compris sur des mineures, à Haïti en 2011.
62. Voir par exemple Comité permanent interorganisations (IASC), « Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Mine Action: Reducing Risk, Promoting Resilience and Aiding Recovery », 2015, https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2015-iasc-gender-based-violence-guidelines_lo-res.pdf ; Service de la lutte antimines de l'ONU, « United Nations Gender Guidelines for Mine Action Programmes », 3e éd., 2019, https://www.mineaction.org/sites/default/files/publications/mine_action_gender_guidelines_web_0.pdf ; M. Provencher et L. Biscaglia, « Guidance on Protection from Sexual Exploitation and Abuse », Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), 2019, https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/PSEA_Guidance_2019_web.pdf.
63. J. Borrie et al., « Gender, Development and Nuclear Weapons: Shared Goals, Shared Concerns », Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et International Law and Policy Institute (ILPI), octobre 2016, <https://unidir.org/publication/gender-development-and-nuclear-weapons-shared-goals-shared-concerns> ; R. H. Dalaqua et al., « Missing Links: Understanding Sex- and Gender-Related Impacts of Chemical and Biological Weapons », Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), 2019, <https://unidir.org/publication/missing-links-understanding-sex-and-gender-related-impacts-chemical-and-biological> ; M. Olsen, « Human Consequences of Radiation: A Gender Factor in Atomic Harm », dans *Civil Society Engagement in the Disarmament Processes: The Case for a Nuclear Weapons Ban*, United Nations Office of Disarmament Affairs, 2016, p. 26 à 34, <https://doi.org/10.18356/84966efa-en>.

discussions multilatérales sur les armes nucléaires, mais davantage d'efforts pourraient être accomplis pour que des approches tenant compte des questions de genre éclairent les actions non seulement dans le cadre du Traité de non-prolifération, mais aussi dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

De même, les débats sur les systèmes d'armes létaux autonomes devraient tenir compte des risques potentiels différenciés en fonction du genre et des autres risques intégrés dans les systèmes d'intelligence artificielle et de reconnaissance faciale, ceux-ci pouvant inclure des préjugés conscients ou inconscients liés au genre ou à la race et exposer les personnes ayant un handicap physique à un risque accru. En outre, comme on l'a évoqué plus haut, de nouvelles initiatives ont été prises dans le domaine de l'égalité des genres et de la cybersécurité,

le harcèlement et la violence fondée sur le genre en ligne étant une réalité qui se transforme parfois en violence armée, comme dans le cas de la radicalisation en ligne des « incels ».

La protection des civils contre l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées constitue un autre domaine de la maîtrise des armements et du désarmement susceptible d'englober les piliers FPS de la prévention et de la protection. Après une conférence organisée par l'Autriche en 2019, l'Irlande a organisé un cycle de consultations avec les États souhaitant adopter une déclaration politique à ce sujet⁶⁴. Il importe que ces déclarations, comme toute autre action dans ce domaine, tiennent compte des perspectives de genre et de handicap.

Les mesures liées à la prévention et à la protection devraient également tenir compte des effets potentiels des changements climatiques sur l'augmentation de la violence armée et de la précarité localisée⁶⁵. Jusqu'à présent, les mesures adoptées ont surtout porté sur la réduction du risque de violence fondée sur le genre dans le cadre du secours

64. Gouvernement d'Irlande, « Draft Political Declaration on Strengthening the Protection of Civilians from Humanitarian Harm Arising from the Use of Explosive Weapons in Populated Areas », mars 2020, <https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/ewipa/declaration/documents/draft-political-declaration.pdf>.

65. Les liens entre les changements climatiques et les conflits ne sont pas linéaires et diffèrent selon les contextes. Sur ce point, voir par exemple M. Brzoska et C. Fröhlich, « Climate Change, Migration and Violent Conflict: Vulnerabilities, Pathways and Adaptation Strategies », *Migration and Development*, vol. 5, n° 2, 2016, p. 190 à 210, <https://doi.org/10.1080/21632324.2015.1022973> ; K. J. Mach et al., « Climate as a Risk Factor for Armed Conflict », *Nature*, vol. 571, 11 juillet 2019, p. 193 à 197, <https://doi.org/10.1038/s41586-019-1300-6> ; I. Salehyan, « Climate Change and Conflict: Making Sense of Disparate Findings », *Political Geography*, vol. 43, novembre 2014, p. 1 à 5, <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2014.10.004>.

aux sinistrés, mais il convient d'approfondir les recherches pour comprendre pleinement les multiples incidences sexospécifiques du lien entre les changements climatiques et la violence armée, ainsi que pour élaborer des stratégies et des programmes visant à contrer ces incidences.

Enfin, la réalisation des aspirations les plus fondamentales du programme FPS, à savoir la prévention de toutes les formes de violence et la protection contre celles-ci, nécessiterait davantage que des mesures de maîtrise des armements : elle exigerait des discussions ambitieuses sur la militarisation, les dépenses militaires et le pouvoir patriarcal⁶⁶.

66. A. Stavrianakis, « Towards a Postcolonial, Anti-Racist, Anti-Militarist Feminist Mode of Weapons Control », dans S. Basu, P. Kirby et L. J. Shepherd (éds.), *New Directions in Women, Peace and Security*, Bristol University Press, 2020.

5.

SECOURS ET RELÈVEMENT

DANS LE CADRE DE LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET DU DÉSARMEMENT



Agriculteurs plantent sur des terres qui ont été déminées au Cambodge.

UNDP Cambodia

Des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le secours et le relèvement constituent le plus ambigu et le moins étudié⁶⁷. L'objectif de ce pilier est de garantir que les voix et les préoccupations des femmes et des filles soient prises en compte lors de la création des conditions structurelles nécessaires à une paix durable. En termes de maîtrise des armements et de désarmement, il s'agit notamment de faire

face aux effets à long terme des conflits armés et des armes sur les individus ainsi que sur les sociétés. La maîtrise des armements et le désarmement sont également des éléments centraux des processus de désarmement, démobilisation et réintégration et des processus de réforme du secteur de la sécurité, pour lesquels il existe déjà de nombreux organismes de recherche et cadres stratégiques ainsi que des orientations

67. J. True et S. Hewitt, « What Works in Relief and Recovery », dans S. E. Davies et J. True (éds.), *The Oxford Handbook of Women, Peace, and Security*, Oxford University Press, 2019, p. 178 à 192, <http://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780190638276.013.19>.

internationales sur l'intégration de la dimension de genre⁶⁸.

Les conséquences de l'exposition à la violence armée, quelle qu'en soit la forme, sont souvent différentes selon que cette violence concerne des femmes, des hommes ou des personnes ayant une autre identité de genre. Les traumatismes mentaux et physiques ainsi que les handicaps sont influencés par les attentes liées au genre. La capacité et la probabilité d'accéder à des soins médicaux et à un soutien psychosocial, s'ils sont disponibles, diffèrent selon le genre, et les attentes liées au genre entraînent également des types de stigmatisation potentiellement différents pour les personnes ayant survécu à la violence⁶⁹. La prise en charge des survivants de la violence armée implique en outre des différences en fonction des genres,

car elle est très majoritairement confiée aux femmes, notamment en ce qui concerne le travail non rémunéré de prise en charge au sein de la famille. On peut s'attendre à ce que les hommes et les garçons contribuent financièrement à la prise en charge des survivants, notamment en étant poussés à émigrer pour trouver du travail et envoyer des fonds. Les adolescents peuvent également être contraints de quitter l'école pour participer aux travaux de soins et à la génération de revenus⁷⁰.

5.1. Bonnes pratiques

Le déminage humanitaire constitue l'un des exemples les plus clairs de travaux relevant du pilier du secours et du relèvement. Les

-
68. Pour le DDR, voir par exemple le Centre de documentation des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, « Women, Gender and DDR », Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards (IDDRS), Module 5.10, 1er août 2006, <https://unddr.com/modules/IDDRS-5.10-Women-Gender-and-DDR.pdf> ; pour la réforme du secteur de la sécurité, voir par exemple H. Myrntinen, « Security Sector Governance, Security Sector Reform and Gender », Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF), 2019, <https://www.dcaf.ch/tool-1-security-sector-governance-security-sector-reform-and-gender>.
69. C. Buchanan (éd.), Gun Violence, Disability and Recovery, Surviving Gun Violence Project, 2014 ; A.-S. Duprat et L. Pecak, « Masculinity: The Unseen Barrier in Survivor Assistance », Journal of ERW and Mine Action, vol. 17, n° 3, automne 2013, p. 18 à 21, <https://commons.lib.jmu.edu/cisr-journal/vol17/iss3/6/> ; J. Durham, « Gender Issue: An Example from Lao PDR », Journal of ERW and Mine Action, vol. 12, n° 2, 2008, p. 32 à 35, <https://commons.lib.jmu.edu/cisr-journal/vol12/iss2/10/> ; E. LeBrun (éd.), « Gender-responsive Small Arms Control: A Practical Guide », Small Arms Survey, 2019, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/Q-Handbooks/HB-07-Gender/SAS-GLASS-Gender-HB.pdf> ; Service de la lutte antimines de l'ONU, « United Nations Gender Guidelines for Mine Action Programmes », 3e éd., 2019, https://www.mineaction.org/sites/default/files/publications/mine_action_gender_guidelines_web_0.pdf ; M. Widmer, « Survivre à la violence armée », Secrétariat de la Convention de Genève, Policy Paper n° 2, avril 2014, <http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/Policy-paper/GD-PolicyPaper2-Surviving-Armed-Violence-FR.pdf>.
70. C. Buchanan (éd.), Gun Violence, Disability and Recovery, Surviving Gun Violence Project, 2014 ; M. Widmer, « Survivre à la violence armée », Secrétariat de la Convention de Genève, Policy Paper n° 2, avril 2014, <http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/Policy-paper/GD-PolicyPaper2-Surviving-Armed-Violence-FR.pdf>.

derniers plans d'action déployés au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions encouragent les États parties à intégrer les considérations de genre dans toutes les activités, de la sensibilisation au danger des mines à l'assistance aux victimes⁷¹. À partir de ces orientations, les autorités chargées de la lutte antimines des États touchés et des États donateurs peuvent envisager des actions ciblées pour corriger les inégalités entre les genres lors du déminage et de la restitution aux populations de terres précédemment contaminées par des explosifs.

Pour les communautés rurales, en particulier, disposer d'un accès sûr aux terres arables est un élément essentiel du secours et du relèvement après un conflit. L'élimination des restes explosifs de guerre présents sur les terres est une première étape nécessaire pour y parvenir. Le processus de remise à disposition des terres doit se dérouler dans le cadre juridique et normatif en vigueur dans le pays où les opérations sont menées. Dans les contextes de conflit prolongé et de déplacements multiples, il s'agit souvent d'un enjeu complexe et très controversé, dans laquelle

la dynamique du pouvoir entre les genres peut conduire à l'exclusion des femmes de la propriété foncière. En intégrant la dimension du genre à ce processus et en y assurant la participation effective des femmes et d'autres personnes jusqu'à présent marginalisées, il sera possible d'en faire un processus qui répond aux besoins des sections vulnérables de la société et qui promeut une plus grande égalité et une meilleure inclusion des différents genres – ou, tout du moins, qui n'aggrave pas les conditions existantes⁷². De même, les autorités peuvent prendre des mesures pratiques pour faciliter l'accès des femmes à la propriété foncière, notamment en prenant des dispositions en faveur des personnes particulièrement vulnérables, telles que les ménages dirigés par des femmes, les personnes handicapées (y compris les victimes/survivants de mines ou d'armes à sous-munitions) et les veuves.

L'assistance aux victimes est un autre domaine clé dans lequel les mesures de désarmement et de maîtrise des armements se recoupent avec le pilier du secours et du relèvement. La Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions a fait date à cet égard, constituant le premier traité multi-

71. Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions, Plan d'action de Dubrovnik, 2016, <https://www.clusterconvention.org/wp-content/uploads/2016/08/French.pdf> ; Quatrième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, Plan d'action d'Oslo, APLC/CONF/2019/5/Add.1, 29 novembre 2019, <https://www.osloreviewconference.org/fileadmin/APMBC-RC4/Fourth-Review-Conference/Oslo-action-plan-fr.pdf>.

72. Pour des conseils et des exemples d'études de cas sur la remise à disposition des terres et le genre dans le cadre de la lutte antimines, voir Gender and Mine Action Programme (GMAP) et Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), « Le transfert de responsabilités des terres remises à disposition – Procédures communes et bonnes pratiques », avril 2013, <https://www.gichd.org/fileadmin/GICHD-resources/rec-documents/Handover-of-released-land-2013-fr.pdf>.

latéral à faire de l'assistance aux victimes d'une arme spécifique une obligation juridique. Les étapes des programmes d'assistance aux victimes peuvent varier, mais elles comprennent généralement :

- la collecte de données pertinentes et l'évaluation des besoins des victimes d'armes à sous-munitions ;
- l'élaboration d'un plan national visant à assurer l'octroi d'une assistance adéquate, disponible et accessible ;
- la fourniture d'une assistance tenant compte du genre et de l'âge, sans discrimination⁷³ ;
- l'élaboration de rapports sur les progrès réalisés⁷⁴.

Les États devraient faire participer activement les survivants et les communautés concernées à toutes ces étapes.

Le Plan d'action d'Oslo adopté en 2019 dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est un exemple

d'apprentissage mutuel entre les sphères de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. Il insiste notamment sur la nécessité de disposer de données désagrégées par sexe, âge et handicap et de fonder l'aide aux victimes sur des analyses de genre, ainsi que de soutenir et d'impliquer les victimes/survivants dans les actions de sensibilisation⁷⁵. Dans ses orientations, le Service de la lutte antimines de l'ONU recommande en outre l'inclusion de femmes dans les équipes chargées de l'assistance aux victimes afin de garantir que ces équipes puissent accéder aux victimes féminines dans les contextes conservateurs, bien que cela constitue également une bonne pratique dans d'autres situations⁷⁶.

5.2. Domaines d'action future

L'expérience en matière d'assistance aux victimes tenant compte des questions de

73. Il convient pour cela de tenir compte des différences des besoins en fonction du genre et de l'âge des personnes, mais aussi en fonction du contexte socioculturel, notamment en ce qui concerne la réponse aux problèmes de stigmatisation.

74. Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions, Plan d'action de Dubrovnik, 2016, <https://www.clusterconvention.org/wp-content/uploads/2016/08/French.pdf>.

75. Quatrième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, Plan d'action d'Oslo, APLC/CONF/2019/Add.1, 29 novembre 2019, <https://www.osloreviewconference.org/fileadmin/APMBC-RC4/Fourth-Review-Conference/Oslo-action-plan-fr.pdf>.

76. Service de la lutte antimines de l'ONU, « United Nations Gender Guidelines for Mine Action Programmes », 3e éd., 2019, https://www.mineaction.org/sites/default/files/publications/mine_action_gender_guidelines_web_0.pdf.

genre dans le cadre de l'action antimines pourrait être étendue aux protocoles et accords portant sur les armes chimiques et biologiques. Au vu des différences que peuvent présenter les effets des armes chimiques et biologiques en fonction du genre des victimes, il pourrait être judicieux d'adopter une approche de l'assistance au titre de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques qui tiennent compte des spécificités de genre pour aider les États et leurs populations à mieux résister aux incidents chimiques ou biologiques et à s'en remettre plus rapidement⁷⁷. Pour ce qui est des armes nucléaires, une disposition similaire a été incluse dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui n'est pas encore entré en vigueur⁷⁸.

Bien qu'un certain nombre de cadres politiques de maîtrise des armements et de désarmement demandent explicitement la collecte de données désagrégées au moins par sexe, sinon par âge et par handicap, la collecte de données reste un défi, en particulier dans les milieux fragiles et touchés par des conflits⁷⁹. En outre, même lorsque les données sont désagrégées, elles ne sont

souvent utilisées que pour constater l'existence de différences fondées sur le sexe et l'âge, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas utilisées pour la réalisation d'analyses de genre plus approfondies. Dès lors, l'assistance aux victimes manque souvent d'une intégration complète et intersectionnelle des perspectives de genre et de handicap, et le soutien apporté demeure fondé sur une compréhension quelque peu simpliste de l'identité des victimes et de leurs besoins.

Dans cette optique, les acteurs politiques et les praticiens devraient s'efforcer d'améliorer et de financer convenablement les mécanismes de collecte de données désagrégées par âge et par genre ainsi que leur analyse eu égard aux besoins des personnes survivantes. Il convient également d'encourager la réalisation d'études sur l'efficacité de l'assistance aux victimes quant à la promotion d'une plus grande égalité des genres et du programme FPS. En outre, il convient de redoubler d'efforts pour intégrer des perspectives de masculinité dans l'assistance aux victimes, étant donné que la majorité des victimes de restes explosifs de guerre et d'armes légères et de petit calibre sont

77. R. H. Dalaqua et al., « Missing Links: Understanding Sex- and Gender-Related Impacts of Chemical and Biological Weapons », Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), 2019, <https://unidir.org/publication/missing-links-understanding-sex-and-gender-related-impacts-chemical-and-biological>.

78. Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, article 6, 2017, <https://undocs.org/fr/A/CONF.229/2017/8>.

79. Voir par exemple les observations contenues dans le projet de document pour la révision du plan d'action de Dubrovnik : Deuxième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, première réunion préparatoire, « Draft Review Document of the Dubrovnik Action Plan », CCM/CONF/2020/PM.1/WP.3, 18 juin 2020, <https://undocs.org/CCM/CONF/2020/PM.1/WP.3>.



des hommes et des garçons. Souvent, il faut pour cela aider les hommes à surmonter la stigmatisation sexiste qui entoure l'accès aux soins de santé, en particulier l'aide psychologique, laquelle peut également être cruciale pour la résolution de problèmes tels que les troubles post-traumatiques et la gestion de la colère⁸⁰.

80. A.-S. Duprat et L. Pecak, « Masculinity: The Unseen Barrier in Survivor Assistance » , Journal of ERW and Mine Action, vol. 17, n° 3, automne 2013, p. 18 à 21, <https://commons.lib.jmu.edu/cisr-journal/vol17/iss3/6/>.

6.

CONCLUSIONS:

**ÉLARGIR LA
PORTÉE DU
PROGRAMME
FEMMES, PAIX ET
SÉCURITÉ**



Ancien combattant tient des munitions dans ses mains en Côte d'Ivoire.

UN Photo/Patricia Esteve

Le présent rapport montre la relation symbiotique entre la maîtrise des armements et le désarmement, d'une part, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, d'autre part, en démontrant qu'une intégration plus poussée de ces domaines peut leur être bénéfique à tous les deux. Du point de vue des acteurs de la maîtrise des armements et du désarmement, les piliers FPS donnent une structure et une orientation à l'intégration complète des perspectives de genre, qui n'a jusqu'à présent été qu'un effort fragmentaire. Du point de vue des acteurs politiques et des praticiens du programme FPS, l'implication dans la maîtrise des armements

et le désarmement contribue à la mise en œuvre de ce programme, en donnant une substance concrète à chacun de ses piliers.

Tandis que le programme FPS entre dans sa troisième décennie, la présente étude recense plusieurs recommandations pour renforcer les synergies entre le programme FPS, d'une part, et la maîtrise des armements et le désarmement, d'autre part.

- Pour que le plein potentiel du programme FPS puisse être réalisé, il convient de combattre deux grandes idées fausses : l'idée que le genre concerne principalement, voire

exclusivement les femmes et les filles, et l'idée que les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité ne s'appliquent qu'aux situations de conflit ou aux situations consécutives à un conflit. À cet égard, il est essentiel de mettre en place des mesures tenant compte de toute la diversité des genres et de comprendre la pertinence des cadres FPS pour les sociétés considérées comme étant en paix.

- Pour promouvoir une meilleure intégration du programme FPS et de la maîtrise des armements et du désarmement et, ainsi, optimiser les efforts visant à améliorer la sécurité humaine et l'égalité des genres, les États peuvent s'inspirer des exemples relevés dans le présent rapport en ce qui concerne l'intégration de mesures de maîtrise des armements et de désarmement dans les plans d'action nationaux FPS et, inversement, l'intégration de perspectives de genre dans des instruments tels que les plans de contrôle des armes légères et de petit calibre ou les stratégies de déminage.

- Il conviendrait également de travailler pour que les défenseurs des questions FPS et les acteurs du désarmement trouvent un terrain d'entente, par exemple en créant des commissions conjointes ou en incluant des experts FPS dans les délégations de contrôle des armements, et vice versa.

- Globalement, il est nécessaire de collecter des données désagrégées par sexe, âge et autres, et de mener des recherches qualitatives supplémentaires sur les incidences des armes différenciées en fonction des genres ainsi que sur les différents aspects

différenciés en fonction des genres de la maîtrise des armements et du désarmement. Cette démarche devrait être appuyée par de meilleures mesures de suivi et d'évaluation des incidences de l'intégration de la dimension de genre dans les mesures de maîtrise des armements et de désarmement.

- En ce qui concerne la participation, les gouvernements nationaux, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les organes conventionnels devraient déployer des efforts ciblés pour que les femmes, les hommes et les personnes ayant d'autres identités de genre touchés par la violence armée, y compris les personnes survivantes et les organisations qui les représentent, puissent participer concrètement aux programmes de maîtrise des armements et de désarmement, y compris aux processus multilatéraux.

- Les objectifs de prévention et de protection devraient avoir une portée plus large que les ALPC et leur utilisation abusive dans les actes de violence fondée sur le genre, afin d'éclairer les initiatives déployées dans d'autres domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. Il pourrait s'agir d'efforts de lutte contre le harcèlement et la violence fondée sur le genre en ligne et d'efforts de protection des civils contre l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées, ainsi que d'un débat plus large sur les effets de la militarisation.

- Les mesures liées à la prévention et à la protection devraient tenir compte des effets potentiels des changements climatiques sur l'augmentation de la violence armée et

de la précarité localisée. Jusqu'à présent, les mesures adoptées ont surtout porté sur la réduction du risque de violence fondée sur le genre dans le cadre du secours aux sinistrés, mais il convient d'approfondir les recherches pour comprendre pleinement les multiples incidences sexospécifiques du lien entre les changements climatiques et la violence armée, ainsi que pour élaborer des stratégies et des programmes visant à contrer ces incidences.

- En ce qui concerne le secours et le relèvement, l'expérience en matière d'assistance aux victimes tenant compte des questions de genre dans le cadre de l'action antimines pourrait être étendue aux protocoles et accords portant sur les armes chimiques, biologiques et nucléaires.
- Les acteurs politiques et les praticiens devraient s'efforcer d'améliorer et de financer convenablement les mécanismes de collecte de données désagrégées par âge et par genre eu égard aux besoins des personnes survivantes, ce qui permettrait de mieux intégrer les perspectives liées au genre et au handicap dans l'assistance aux victimes.

En outre, l'intégration systématique des priorités FPS et de la maîtrise des armements et du désarmement peut constituer une occasion de surmonter certaines des lacunes conceptuelles et des aspects fondamentaux

passés sous silence dans le programme FPS. Les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, par exemple, assimilent en partie le genre aux femmes et aux filles uniquement, et ne reconnaissent guère les différents besoins des différentes femmes. Toutefois, pour que la maîtrise des armements et le désarmement tiennent compte des différences en fonction des genres, il convient d'adopter des approches intersectionnelles.

Le programme FPS n'aborde pratiquement pas les problématiques liées aux hommes et aux masculinités, évoquant principalement les hommes et les garçons en tant que victimes potentielles de la violence sexuelle liée aux conflits ou en tant qu'alliés pour l'égalité des genres⁸¹. Au vu des liens étroits entre les armes, les hommes et les masculinités, il est essentiel d'engager une réflexion critique et de transformer les masculinités pour améliorer l'efficacité de la maîtrise des armements et du désarmement.

En outre, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes et la paix et la sécurité ne mentionnent aucunement les femmes, les hommes et les personnes non binaires d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions de genre diverses ; là encore, les nécessités pratiques d'un travail de maîtrise des armements et de désarmement tenant compte des différences en fonction des

81. H. Myrntinen, « Locating Masculinities in WPS », dans S. E. Davies et J. True (éds.), *The Oxford Handbook of Women, Peace, and Security*, Oxford University Press, 2019, p. 88 à 97, <http://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780190638276.013.10>.

genres ouvrent des possibilités d'intégration de ces perspectives⁸². La manière dont le programme FPS, la maîtrise des armements et le désarmement seront intégrés aux politiques raciales et postcoloniales au sein des États et entre eux constitue un autre défi⁸³.

Enfin, saisir l'occasion, si longtemps attendue, de réunir la maîtrise des armements et le désarmement, d'un côté, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de l'autre, peut être une étape cruciale pour atteindre les objectifs essentiels du programme FPS : permettre une participation libre et égale des personnes, indépendamment de leur genre ou de tout autre marqueur social ; prévenir la violence armée en premier lieu ; protéger les droits de toutes les personnes, indépendamment de leur identité de genre ; et garantir que les personnes touchées par les conflits et les catastrophes puissent reconstruire leur vie dans la dignité et sans crainte.

82. J. J. Hagen, « Queering Women, Peace and Security », *International Affairs*, vol. 92, n° 2, mars 2016, p. 313 à 332, <https://doi.org/10.1111/1468-2346.12551>. Les plans d'action nationaux liés à la résolution 1325 du Conseil de sécurité sont légèrement plus complets que les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, contenant une approche plus large du genre : sept États y tiennent compte des personnes d'orientations sexuelles, d'identités de genre et d'expressions de genre diverses (Bosnie-Herzégovine, États-Unis d'Amérique, Irlande, Italie, Japon, Pays-Bas et Suisse).

83. A. Stavrianakis, « Towards a Postcolonial, Anti-Racist, Anti-Militarist Feminist Mode of Weapons Control », dans S. Basu, P. Kirby et L. J. Shepherd (éds.), *New Directions in Women, Peace and Security*, Bristol University Press, 2020.

ANNEXE A.

PLANS D'ACTION NATIONAUX SUR LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ QUI INTÈGRENT LA MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET LE DÉSARMEMENT

ALPC = ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE

ASM = ARMES À SOUS-MUNITIONS

MINES

TCA = TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

REG = RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE

ADM = ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

UXO = MUNITIONS NON EXPLOSÉES

CYBER = CYBERGUERRE

PAYS	PLAN D'ACTION NATIONAL		LE PAN MENTIONNE :							
	PAN	ANNÉE	ALPC	MINES	REG	UXO	ASM	TCA	ADM	CYBER
Allemagne	PAN I	2012	<input checked="" type="checkbox"/>							
	PAN II	2017	<input checked="" type="checkbox"/>							
Australie	PAN I	2012	<input checked="" type="checkbox"/>							
Bangladesh	PAN I	2019	<input checked="" type="checkbox"/>							
Belgique	PAN I	2009	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		
	PAN II	2013	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	PAN III	2017	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			
Bosnie-Herzégovine	PAN I	2010				<input checked="" type="checkbox"/>				
	PAN III	2017	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			
Cameroun	PAN I	2017	<input checked="" type="checkbox"/>							
Congo, République démocratique du	PAN II	2013	<input checked="" type="checkbox"/>							
	PAN III	2018	<input checked="" type="checkbox"/>							
Croatie	PAN I	2011			<input checked="" type="checkbox"/>					
Danemark	PAN III	2014	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		
Espagne	PAN I	2007		<input checked="" type="checkbox"/>						
	PAN II	2017	<input checked="" type="checkbox"/>							
États-Unis d'Amérique	PAN II	2016				<input checked="" type="checkbox"/>				
Finlande	PAN III	2018	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		
France	PAN II	2015	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		
Gambie	PAN I	2012	<input checked="" type="checkbox"/>							
Géorgie	PAN II	2016			<input checked="" type="checkbox"/>					
	PAN III	2018		<input checked="" type="checkbox"/>						
Ghana	PAN I	2012	<input checked="" type="checkbox"/>							
Guinée-Bissau	PAN I	2010	<input checked="" type="checkbox"/>							
Irlande	PAN I	2011	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			

PAYS	PAN	ANNÉE	LE PAN MENTIONNE :								
			ALPC	MINES	REG	UXO	ASM	TCA	ADM	CYBER	
Irlande	PAN III	2019	<input checked="" type="checkbox"/>						<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Italie	PAN I	2010		<input checked="" type="checkbox"/>							
	PAN II	2014	<input checked="" type="checkbox"/>						<input checked="" type="checkbox"/>		
Japon	PAN I	2015	<input checked="" type="checkbox"/>						<input checked="" type="checkbox"/>		
Kenya	PAN I	2016	<input checked="" type="checkbox"/>								
Libéria	PAN I	2009	<input checked="" type="checkbox"/>								
Luxembourg	PAN I	2018	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Monténégro	PAN I	2017	<input checked="" type="checkbox"/>								
Namibie	PAN I	2019									<input checked="" type="checkbox"/>
Nigéria	PAN II	2017	<input checked="" type="checkbox"/>								
Norvège	PAN II	2011	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>				
	PAN III	2015	<input checked="" type="checkbox"/>								
	PAN IV	2019	<input checked="" type="checkbox"/>						<input checked="" type="checkbox"/>		
Nouvelle-Zélande	PAN I	2015	<input checked="" type="checkbox"/>								
Ouganda	PAN I	2008	<input checked="" type="checkbox"/>								
	PAN II	2011	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>						
Palestine, État de	PAN II	2017				<input checked="" type="checkbox"/>					
Philippines	PAN I	2009	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	PAN II	2017	<input checked="" type="checkbox"/>								
Pologne	PAN I	2018	<input checked="" type="checkbox"/>						<input checked="" type="checkbox"/>		
Portugal	PAN I	2009	<input checked="" type="checkbox"/>								
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	PAN III	2014	<input checked="" type="checkbox"/>								
	PAN IV	2018		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
Sénégal	PAN I	2011	<input checked="" type="checkbox"/>								
Serbie	PAN II	2017	<input checked="" type="checkbox"/>								
Slovénie	PAN II	2018	<input checked="" type="checkbox"/>								
Soudan du Sud	PAN I	2015	<input checked="" type="checkbox"/>								
Suède	PAN III	2016	<input checked="" type="checkbox"/>								

PAYS	NAP	ANNÉE	LE PAN MENTIONNE :							
			ALPC	MINES	REG	UXO	ASM	TSA	ADM	CYBER
Suisse	PAN III	2013		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	
	PAN IV	2018	<input checked="" type="checkbox"/>							
Togo	PAN I	2011	<input checked="" type="checkbox"/>							
Total	56		45	9	7	4	7	12	2	2

ANNEXE B.

APERÇU DES ENTRETIENS

Entre mai et août 2020, l'auteur a mené à distance 45 entretiens anonymisés afin de comprendre les différences de perspective entre les principaux acteurs du domaine des femmes et de la paix et de la sécurité, ainsi que ceux du domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Parmi les personnes interrogées, 26 étaient des membres de la société civile ou des universitaires, 11 étaient des représentants gouvernementaux et

8 travaillaient pour des organisations internationales ou régionales. La liste complète des États et institutions ayant participé aux entretiens est présentée ci-après.

États Membres : Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Colombie, Lettonie, Mexique, Monténégro, Norvège, Suisse.

Organisations internationales et organisations régionales : Centre régional de lutte antimines de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (SEESAC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Serbie, Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLIREC), Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies (UNODA), Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (UNRCPD).

Société civile et monde universitaire: Université nationale australienne (ANU), Centre for Armed Violence Reduction (CAVR), Contrôlez les armes, Fundación Arias, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Humanicemos DH, Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL), Inclusive Security, International Rescue Committee (IRC), Mines Advisory Group (MAG), MAG Iraq, MAG Mali, MenEngage Alliance, Mine Action Canada, Norwegian People's Aid (NPA), Parliamentary Forum on Small Arms and Light Weapons, Small Arms Survey, Sou da Paz, Viva Rio, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF), WILPF Cameroun, WILPF République démocratique du Congo.



Créer des liens examine les liens normatifs et pratiques du programme Femmes, paix et sécurité (FPS) avec le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. En utilisant une approche originale des mesures de maîtrise des armements et de désarmement tenant compte des questions de genre articulées autour des quatre piliers du programme FPS qui sont la participation, la prévention, la protection, et les secours et le relèvement, ce rapport identifie les meilleures pratiques actuelles et les domaines d'action future.

Le rapport montre qu'une intégration plus poussée de ces domaines peut leur être bénéfique à tous les deux. Du point de vue des acteurs de la maîtrise des armements et du désarmement, les piliers FPS donnent une structure et une orientation à l'intégration complète des perspectives de genre, qui n'a jusqu'à présent été qu'un effort fragmentaire. Du point de vue des acteurs politiques et des praticiens du programme FPS, l'implication dans la maîtrise des armements et le désarmement contribue à la mise en œuvre de ce programme, en donnant une substance concrète à chacun de ses piliers.

www.unidir.org | @UNIDIR

